

Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

TRANSPORT	01	TELECOMMUNICATION	01	NON DEFINIS	02
ECONOMIE	05	INFRASTRUCTURE	02	SANTE PUBLIQUE	03
RURAL	25	ADMINISTRATION	11	ENERGIE	06

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2082

25 Juin 2020

25 June 2020

5:46 PM/17H:46

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél. (*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres) (*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference [007/AONO/C.MROU/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MROU/CIPM/2020 POUR L' EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DIGUE A L'ENTREE DU CETIC DE MINDOUROU DANS LA VILLE DE MINDOUROU.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 14-07-2020

2

Reference [007/AONO/C.BRI/CIPM/20](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 007/AONO/C-BRI/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSEE DJA-PANDI (10 KM) DANS LA COMMUNE DE BATONRI. DÉPARTEMENT DE LA RADEY. RÉGION DE L'EST FINANCEMENT : BIP MINTP EXERCICE 2020.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 16-07-2020

3

Reference [008/AONO/C.BRI/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008 /AONQ/RE/DDK/C-BR/SG/CRPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ABATTA^Â^MMBOUNOU DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 16-07-2020

4

Reference [009/AONO/C.BRI/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR L'AREALISATION DE TROIS (03) FORAGES RODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BATOURI. DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. LOT 01: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOKULOLOT 02: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBENDISSOIA LOT 03: VILLAGE D'JAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 16-07-2020

5

Reference [010/AONO/C.BRI/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONQ/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE A MEYOPO DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEPIA, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 17-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [011/AONO/C.BRI/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL DVFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/RE/DK/CBRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DESTRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLEPUBLIQUE DE MOKOLO/BELENGONGA DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENTDE LA KADEY, REGION DE L'EST.FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEDUB, MINEDUB - EXERCICE 2020'

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 17-07-2020

7

Reference [012/AONO/C.BRI/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 012 /AONO/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DESTRAVAIDC DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIREDE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEPIA, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 17-07-2020

8

Reference [005/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENTDE LA BENOUE, REGION DU NORD.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 24-06-2020

9

Reference [006/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE PATARA, COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 03-07-2020

10

Reference [007/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OLVERT N° 007/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN (01)BLOC DE DEUX (02)SALLES DECLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO SIDDIKI,COMMUNEDE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DUNORD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 03-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

11

Reference	008/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/06/2019 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	03-07-2020

12

Reference	006/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 RELATIF A L'ACQUISITION EN PROCEDURE D'URGENCE, DES FOURNITURES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA 4ÈME EDITION DU SALON AVICOLE INTERNATIONAL DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHE ET DES INDUSTRIES ANIMALES (MINEPIA). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEPIA, EXERCICE 2020.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	22-07-2020

13

Reference	007/AONO/C.MESSOK/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	007/AONO/C.MESSOK/CIPM/20 DU 05/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DOMESTIQUE DES CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MESSOK, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONG, REGION DE L'EST (LOT1 ET LOT2) LOT LOCALITES FINANCEMENT ET IMPUTATION MONTANT 1 70 MENAGES FONDS PROPRE. EXERCICE 2020 IMPUTATION ; 220 150 40 000 000 FCFA 2 109 MENAGES 60 000 000 FCFA
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	26-06-2020

14

Reference	009/AONO/C-MH/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AAONO/C-MH/CIPM/2020 DU 16/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE : NAKONG, NDAOU ET HODANGO DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD (EN PROCEDURE D'URGENCE)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	06-07-2020

15

Reference	005/DC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIMP DU 10 JUIN 2020 Lire
Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N°005/DC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIMP DU 10 JUIN 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ROULANT, DE NETTOYAGE ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE COMPTE DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	30-06-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

16	Reference	001/AONR/RS/DDI/C-MYSLA/CIPM/CCCM-TR/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RS/DDI/C-MYSLA/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 01 AVRIL 2020 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE LA ROUTE KPWE? MEYOMAKOT, Y COMPRIS 5 (CINQ) SECTIONS DE ROUTES AINSI QUE D'AUTRES SECTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA VOIRIE DE MEYOMESSALA DANS LE DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO, RÉGION DU SUD MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MEYOMESSALA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	22-07-2020

17	Reference	005/AONO/MINADER/CENEEMA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 /AONO/MINADER/CENEEMA/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 , EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS AGRICOLES AU CENTRE NATIONAL D'ETUDES D'EXPERIMENTATION DU MACHINISME AGRICOLE (CENEEMA),
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	17-07-2020

18	Reference	002/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'UNITE DE FORMATION EN MECANISATION AGRICOLE ET DE FRUITS ET LEGUMES A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA (EPAB) ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONOFINANCEMENT : BIP MINADER IMPUTATION N° 2020 392 01202 101 222202EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	15-07-2020

19	Reference	006/AONO/C- AKGA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2020, MINDEVEL.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	23-07-2020

20	Reference	007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : TOMBA 1 - BAMBETO - MBANG (12 KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	17-07-2020

21	Reference	003/DC/RS/DVNT/CAMBAM/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RS/DVNT/CAMBAM/CIPM/2020 DU 1 ER JUIN 2020 RELATIF A L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD (POSE DE 13 LAMPADAIRE SOLAIRES)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	25-06-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

22

Reference	001 (BIS) /DC/ARMP/CIPM/20 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°001 (BIS) /DC/ARMP/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020RELATIVE AU RENFORCEMENT ET SECURISATION DE L'HEBERGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TIC CRITIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMP.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	14-07-2020

23

Reference	008/DC/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 15/06/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 15/06/2020 CONDUITE OPÉRATION VILLE VERTE DANS LA COMMUNE DE TIBATI
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	07-07-2020

24

Reference	02/DC/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2020 DU 22 JUIN 2020POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK - UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISE A LA COMMUNE DE NKOLMETETFINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE NKOLMETET- EXERCICE 2020
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	14-07-2020

25

Reference	N°00000134/DC/ART/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°00000134/DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DETECTION ET D'ANALYSE DES RESEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTEE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ A L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ART)FINANCEMENT : BUDGET DE L'ART, EXERCICE 2020
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	20-07-2020

26

Reference	N°001/DC/C-AKNGA/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-AKNGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.FINANCEMENT :BIP MINSANTE- EXERCICE 2020
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	23-07-2020

27

Reference	.001fDPPI /UB/20 Lire
Titre/objet	NATIONAL CALL FOR MANIFESTATION OF INTEREST N°001FDPPi /UB/20 OF 12/06/2020 FOR THE PRE-QUALIFICATION OF CONSULTANTS TU OVERSEC THE CONSTRUCTION OF AN ADMINISTRATIVE AND PEDAGOGIC BLOCK FOR THE FACULTY OF ENAINGERIN2 AND TECHNOLOGY AT THE UNIVERSITY OF BUEA, (PHASE 2)
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	10-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

28

Reference	0017/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000017/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS POUR LA REALISATION DE LA MISSION DE VEILLE SECURITAIRE.« EN PROCÉDURE D'URGENCE »
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	10-07-2020

29

Reference	018/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000018/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUDITEURS EN SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION« EN PROCÉDURE D'URGENCE »
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	10-07-2020

30

Reference	019/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000019/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE ELECTRONIQUE POUR LES PARCHEMINS ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN.« EN PROCÉDURE D'URGENCE »
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	10-07-2020

31

Reference	COMMUNIQUE Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

32

Reference	005/EPAB/DAF/SMAE/CPIM/2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°002/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'UNITE DE FORMATION EN M2CANISATION AGRICOLE ET DE FRUITS ET LEGUMES A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO..
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33	Reference	147/MC/TB/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION NO. 02/MMC/2020 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT FOR OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.02/AONO/COMMUNE DE MBONGE/MEME/CPMI/2020 OF 15/04/2020 FOR THE SUPPLY OF MEDICAL EQUIPMENT TO IHC BAI MANYA, BIG BEKONDO, BIG NGANJO, BOKOSSO, AND BIG NGWANDI THE MAYOR MBONGE COUNCIL MINDFUL: OF THE 1996 CONSTITUTION AS AMENDE' AND SUPPLEMENTED BY LAW NO.2008/001 OF 14/04/2008; MINDFUL: OF DECREE NO 204/275 OF 24' SEPTEMBER 2004 ON PUBLIC CONTRACT CODE; MINDFUL: OF DERME NO 2011/408 OF 9' DECENIBER, ORGANIZING THE PRESIDENT OF THE RCPUBLIC; MINDFUL: OF DECREE NO. 2011/410 OF DECENILX:R, 2011 LI>MIING THE COMMUE' TT; MINDFUL: OF DECREE NO. 2012 (J)' 8' MARDI 2012 RELATIIG TU THE SELLING UP, :NID FUNCTIOI LING OF THE TENDER BOARD, MINDFUL: OF ARETC NO 0747/CAB/DR/ OF 27' NOVEMBER, 2017 BEARING ON DIE ;IPPON ITMENT OF PERSONNEL OF THE EXTERNAT SERVICES OF MINISTRY OF PUBLIC CONTRACT; MINDFUL: ()'1' CIRCULAI- NO 001/CAB/PR OF I FRIME 2012 OF LITE AWARCL, THE CONTROL OF EXECUTION OF PUBLIC CONU-ACT; MINDFUL: OF CIRCULA,- NO 004/CAB/PR OF DECENILX:R '2003 RCLATIIG TA LITE APPLICATION OF PUBLIC CONTRACT CODE; CIRCULAR: NO 001/C/MINFI OF 28/DECEMBER, 2018 ON INSTRUCTIONS RELATING TO THE EXECUTION OF FINANCE LAWS, THE MONITORING :NUL CONTROL OF THE EXECUTION OF THE BUDGET OF DIE STATE AND OTHER PUBLIC ENTITIES, FOR THE 2020 LIRZAITCIAI YEAR; MINDFUL: OF ORTLER N°000304/0/MINDDEVEL OF 9/03/2020 TO ESTABLISH THE ÉLECTION OF DIE MAYOR AND DEPUTY MAYORS AFTER THE MUNICIPAL ÉLECTION OF 09/02/2020 IN MBONGE COUNCIL, CONFINNING CHIEF DANIEL MATTA MOKAMBE AS MAYOR OF MBONGE COUNCIL; MINDFUL: OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS 02/ONIT/MAYOR/MBONGE/MEMK/MBRRB/2020/ OF 15/04/2020; MINDFUL: OF LITE REPORT OF SUL) TECHNICAL COMMISSION; MINDFUL: (J)' LITE AWARD PROP()SAL MADE BY LITE MIME: COUNCIL INTERNA' TENDER BOARD OF 13/05/2020;
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

34	Reference	001/ITB/KII/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N0-1(KUMBA IINIITB\MEME\SWR BEARING ON THE PUBLICATION OF RESULTS FOR INVITATION TO TENDER IN KUMBA III SUL) DIVISION FOR THE 2020 FINANCIAL YEAR. THE MAYOR OF THE KUMBA III COUNCIL, CONTRACTING AUTHORITY, HEREBY PUBLISHES THE RESULT OF AN INVITATION TO TENDER AS FOLLOWS:
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

35	Reference	N°01/C/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°01/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MONOPHASÉ DU VILLAGE YEM (1,5 KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

36	Reference	N°04/CES/CAB/PCES Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°04/CES/CAB/PCES
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

37	Reference	001/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE NO. 001/20 PUBLICATION OF RESULTS FOR URGENT RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 001/CDC/DHR/ITBI20 FOR THE PROVISION OF INSURANCE COVERAGE FOR CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION THE GENERAL MANAGER OF CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION INFORMS THE SERVICE PROVIDERS WHO TENDERED FOR THE ABOVE THAT THE BIDS HAVE BEEN AWARDED AS FOLLOWS; LOT 1: GLOBAL DAMAGE INSURANCE (FIRE INSURANCE, BURGLARY & THIRD PARTY LIABILITY
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

38

Reference [147/MC/TB/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet PUBLICATION OF TENDER RESULTS FOR THE 2020 PUBLIC INVESTMENT BUDGET (BIP) FOR MBONGE COUNCIL THE LOLLOWING ENTERPRISES HAVE BEEN RETAINED TO EXECUTE WORKS CONSIDERING THEIR SUCCESS IN THE BID AWARD PROCESS.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

39

Reference [15/C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 15/C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/ ANO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2020 DU 26 MARS-2020 POUR LES TRAVAUX DE D'UN PARC VACCINOGENE A MARTAP DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. (EN PROCEDURE D'URGENCE) MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAPFINANCEMENT : BIP 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

40

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

41

Reference [N°06/C/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°06/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KOUMOU I, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEDUB ;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

42

Reference [N°012/C/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°012/C/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 DU 23 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINPMEESA/CIPM/2020 DU 05 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARKINGS, DES ESPACES VERTS ET VRD DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN (PROCÉDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2020IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 54 39 513 05 330003 2203

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

43

Reference [001/EPAB/DAF/SMAE/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA MISE EN PLACE DES CHAMPS ECOLES DE CULTURES MARAICHIERES ET VIVRIERES (LOT1) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

44

Reference	N°00000026/C/MPT/UCP-CAB/SPM (ai)/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°00000026/C/MPT/UCP-CAB/SPM (AI)/2020 DU 22 JUIN 2020 PORTANT ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

45

Reference	N°07/C/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°07/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR NKOMEFOU-ELENDE : OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ; FINANCEMENT : BIP MINADER ; EXERCICE : 2020
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

46

Reference	N°09/C/C.MFOU/SG/BMP/20 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°09/C/C.MFOU/SG/BMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/C.MFOU/SMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE MODERNE DANS LA VILLE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ; FINANCEMENT : BIP MINDEVEL ; EXERCICE : 2020
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

47

Reference	002/EPAB/DAF/SMAE/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES PLANTS ET A LA MISE EN PLACE DES PARCS A BOIS POUR FORMATION (LOT2) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

48

Reference	015_/C/JO5/CDPM Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/JO5/CDPM/2020 DU 12/05/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MEVABOUTOU, COMMUNE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

49	Reference	N°03/C/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°03/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE NKOLNGUET, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

50	Reference	N°02/C/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°02/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE BENEALOT, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

51	Reference	N°04/C/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°04/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINDEVEL ;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

52	Reference	001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/FODECC/CSPM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) ;
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

53	Reference	14/C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°14 /C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'AVIS DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS N°05/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2020 DU 26 MARS 2020 POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES/PAQUEST MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. (EN PROCÉDURE D'URGENCE) MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAPFINANCEMENT : BIP 2020
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

54

Reference	003/EPAB/DAF/SMAE/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°003/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET ACCESSOIRES DE MECANISATION A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

55

Reference	004/EPAB/DAF/SMAE/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°004/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE DORTOIR ET DE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

56

Reference	001/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE NO. 001/20 PUBLICATION OF RESULTS FOR URGENT RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 001/CDC/DHR/ITBI20 FOR THE PROVISION OF INSURANCE COVERAGE FOR CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION THE GENERAL MANAGER OF CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION INFORMS THE SERVICE PROVIDERS WHO TENDERED FOR THE ABOVE THAT THE BIDS HAVE BEEN AWARDED AS FOLLOWS; LOT 1: GLOBAL DAMAGE INSURANCE (FIRE INSURANCE, BURGLARY & THIRD PARTY LIABILITY
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

57

Reference	N°012/D/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 Lire
Titre/objet	DECISION N°012/D/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 DU 23 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINPMÉESA/CIPM/2020 DU 05 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARKINGS, DES ESPACES VERTS ET VRD DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN (PROCÉDURE D'URGENCE).
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

58

Reference	001/EPAB/DAF/SMAE/CIPM Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA MISE EN PLACE DES CHAMPS ECOLES DE CULTURES MARAICHIERES ET VIVRIERES (LOT1) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

59	Reference	002/EPAB/DAF/SMAE/CIPM Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CIPM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES PLANTS ET LA MISE EN PLACE DES PARCS A BOIS POUR FORMATION (LOT2) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

60	Reference	N°03/D/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°03/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE NKOLNGUET, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

61	Reference	N°01/D/C.MFOU/SG/SMP/ Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°01/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MONOPHASÉ DU VILLAGE YEM (1,5 KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

62	Reference	N°04/D/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°04/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

63	Reference	N°05/D/C.MFOU/SG/SMP/20 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°05/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MFOU VILLE GROUPE 2B ET 3, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEDUB;EXERCICE : 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

64

Reference [N°06/D/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°06/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KOUMOU I, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEDUB;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

65

Reference [N°07/D/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°07/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR NKOLMEFOU-ELENDE : OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINADER;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

66

Reference [N°08/D/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°08/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008 /AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE MENDONG- MVOG ZANG-MVOG- NNOMO-NKOL EBIANDI (8KM) DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINTP;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

67

Reference [N°09/D/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°09/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009 /AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE MODERNE DANS LA VILLE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINDEVEL;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

68

Reference [N°02/D/C.MFOU/SG/SMP/20](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°02/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE BENEBALOT, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

69	Reference	530 /DP/JO5/CDPM Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/JO5/CDPM/2020 DU 12/05/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MEVABOUTOU, COMMUNE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

70	Reference	004/EPAB/DAF/SMAE/CPIM Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE DORTOIR ET DE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

71	Reference	003/EPAB/DAF/SMAE/CPIM Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°003/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET ACCESSOIRES DE MECANISATION A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

72	Reference	ADDITIF N°1 A/S 001/AONO/CAD VI/CPIM/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°001/AONO/CAD VI/CPIM/2020 DU 05 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUGANGUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

73	Reference	ADDITIF N°1 A/S 002/AONO/CAD VI/CPIM/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°002/AONO/CAD VI/CPIM/2020 DU 05 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVES SUR LE TRONCON : QUARTIER KWANSI-QUARTIER ADMINISTRATIF PLATEAU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL LINEAIRE : 350 M
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

74	Reference	ADDITIF N°2 A/S 003/AONO/CAD VI/CPIM/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°2 SUR LE DAO N°003/AONO/CAD VI/CPIM/2020 DU 05 JUIN 2020 POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

75	Reference	ADDITIF N°1 A/S 004/AONO/CAD VI/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°004/AONO/CAD VI/CIPM/2020 DU 09 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AXE NKWANSI?KALABA QUATER RELIANT LE PLATEAU A MANOKA CENTRE DANS LACOMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

76	Reference	ADDITIF N°01 du 23 Juin 2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGECEN° 01 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

77	Reference	ADDITIF N°01 du 23 Juin 2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGECEN° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG –ROUTE BAKELLE, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

78	Reference	ADDITIF N°01 du 23 Juin 2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGECEN° 03 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

79	Reference	ADDITIF N°01 du 23 Juin 2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGECEN° 04 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

80	Reference	ADDITIFS N°01 du 23 Juin 2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGECEN° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH DANS LA LOCALITE DE MATOMB CENTRE, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

81

Reference	ADDITIFS N°01 du 23 Juin 2020 Lire
Titre/objet	ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCE N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR L'AXE PAN-PAN, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

82

Reference	ADDITIFS N°01 du 22 Juin 2020 Lire
Titre/objet	ADDITIFS N°01 DU 22 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCE N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR, L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE LISSE, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

83

Reference	ADDITIFS N°01 du 23 Juin 2020 Lire
Titre/objet	ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGEBCE N° 08/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIG NYEMB, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

COMMUNE DE MINDOUROU

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MROU/CIPM/2020 POUR L' EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DIGUE A L'ENTREE DU CETIC DE MINDOUROU DANS LA VILLE DE MINDOUROU.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

l'appel d'offres porte sur l'exécution des travaux d'ouverture et d'entretien, de certaines routes en terre dans la Commune DE MINDOUROU.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes.

- Installation de chantier
- Amenée et repli du matériel
- Remblai provenant d'emprunt .
- Mise en forme de la plateforme y compris fosses et exutoires.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

Les travaux du présent appel d'offres sont repartis en un seul lot ci-après indiqué: travaux de réhabilitation de certaines routes dans la ville de MINDOUROU.

5. Participation et origine

la participation a présent appel d'offres est ouvert aux entreprises et/ou groupement d'entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

6. Financement

les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BUDGET DE LA COMMUNE DE MINDOUROU.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la maine DE MINDOUROU.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de MINDOUROU dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de MINDOUROU.

9. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de MINDOUROU (Service des Marchés), au plus tard le 14/07/2020 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MROU/CIPM/2020 POUR L' EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DIGUE A L'ENTREE DU CETIC DE MINDOUROU DANS LA VILLE DE MINDOUROU.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de 2% du montant prévisionnel du projet.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original
Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le.s services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la commune de MINDOUROU, le 14/07/2020 à 12 heures précises par la commission interne de Passation des Marchés de la Commune de MINDOUROU, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

14.1. Critères Eliminatoires

14.2. Offre administrative

— Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après un délai de 48 heures;

— Pièce falsifiées ;

— Absence de la caution de soumission

14.3. Offre technique

— Fausse déclaration ou pièce falsifiée :

N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification ;

— Offre technique incomplète pour absence de :

o Attestation de visite de site signée sur l'honneur ;

o Déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;

o Capacité financière d'un montant de DIX million (10 000 000) de FCFA.

N'avoir pas satisfait à au moins 20 critères essentiels /28 ;

14.4. Offre financière

— Absence de 70% des sous détails des prix unitaires quantifiés .

— Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif.

14.5. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante ;

A. Attestation de visite de site 01 élément

B. Références 03 éléments

C. Personnel d'encadrement 08 éléments

D. Matériel 13 éléments

E. Surface financière 03 éléments ^ , a t

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Un même soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot, , ,

Dans le cas où un soumissionnaire ayant rempli les critères techniques aura présenté l'offre la moins disante pour plus d'un lot, il se verra attribué le lot ayant le montant le plus élevé

16. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MINDOUROU.

MINDOUROU le 12 Juin 2020

Le MAIRE

ZENGLE NTOUH Richard

COMMUNE DE BATOURI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT007/AONO/C-BRI/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020EN
PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE D]A-PANDI (10
KM) DANS LA COMUNE DE BATONRÎ. DÉPARTEMENT DE LA RADEY. RÉGION DE L'EST FINANCEMENT :
BIP MINTP EXERCICE 2020.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , RAS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2020, le Maire de la Commune de Batouri lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la chaussée D]A-PANDI (10 KM), dans la Commune de Batouri, Département de la Kadéy, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les corps d'états suivants dont la liste n'est pas exhaustive ;

- Travaux préparatoire ;
- Travaux de la Chaussée;
- Travaux d'assainissement.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de Vingt-sept Millions sept cent mille (27 700 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget du Ministère des Travaux Publics, dans le cadre du Budget d'Investissement Public, Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél : 696 541 339/555 02 84 84 sise en face du commissariat de Sécurité publique de Batouri dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès du service de la de la passation des Marchés Publics de la Commune de Batouri, Tél ; 695 641 339/655 02 84 84 sise face commissariat de Sécurité publique de Batouri, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Batouri, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du dossier. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel), placée sous pli cacheté et scellé sans Indication sur l'Identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél 695 641 339/655 02 84 84 sise face commissariat de Sécurité publique de Batouri au plus tard le 16 juillet 2020 à 11h00 min. précises et devra porter la mention ;
«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/C-BRI/CIPM/2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TTRRAAVVAAUUX DDEE RREEHHA/BILITATION DE LA CHAUSSEE
DJA-PANDI (10 KM), DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST.
Financement : BIP Exercice 2020,
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appe. d'offres est fixé à trois mois (03) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage desdits travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de cinq cent cinquante-quatre mille (554 000) FCFA TTC, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée Irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.
Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Batouri, dans la salle des Actes de la mairie de Batouri à 12h 00 min. le 16 JUILLET 2020. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

13.1.1. Critères éliminatoires

13.1.1.1. Pièces administratives;

a) Absence de la caution de soumission ;

b) Pièce falsifiée ;

c) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

13.1.1.2. Offre technique:

a) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

c) Entreprise ayant abandonné ou n'ayant pas achevé un marché en cours dans la Commune, au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;

d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;

13.1.1.3. Offre financière:

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

1. Pril-oroc occon^Sojc;

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;

b) Moyens matériels (09 critères) ;

c) Références (02 critères);

d) Chiffre d'affaires sur la patente en cours de validité de quinze millions (15 000 000) FCFA ou plus (01 critère);

e) Attestation de solvabilité financière de dix millions (10 000 000) FCFA ou plus devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances (01 critère).

15. Attribution

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 103 et 104), l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Batouri, Service de Passation des Marchés (Secrétariat Particulier Maire) Tel : 696 641 339/655 02 84 84.

BATOURI le 23 Juin 2020

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BATOURI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008
/AONQ/RE/DDK/C-BR]/SG/CRPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR L'EXECUTION DESTRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ABATTA^Â^MMBOUNOU DANS LACOMMUNE DE BATOURI,
DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, le Maire de la Commune de Batouri, Maïti-e d'ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de consti-uction de d'une aire d'abattage à MBOUNOU dans la Commune de Batouri, Département de la Kadey Région de L'EST.

2. Consistance des prestations

Les tiavaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Travaux préparatoire
- TeiTassements
- Fondations ;
- Maçomierie-Elévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Aménagement VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de : i

Dix-sept millious cinq cent cinquante un francs (17 551 000) FCFA TTC ;

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en un seul lot.

5. Participation et origine

La paiticipation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et fiiiancières requises

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés pai' le Budget d'Investissement Public, exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339/655 02 84 84, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de BATOURI, Tél ; 696 641 339/655 02 84 84. sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (Recette Municipale de BATOURI), d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de BATOURI, Tél ; 696 641 339/655 02 84 84 au plus tard le 16 juillet 2020 à 11 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :
«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°008 /AONO/RE/DDK/C-BRVSG/CIPM/20 DU L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE A MBOUNOU DANS LA
COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEPIA, EXERCICE 2020.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt (120) jours et d'un montant de Trois cent cinquante mille (351 020) FCFA, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres, par l'établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de placée auprès de la Commune de BATOURI, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de BATOURI, le 16 JUILLET 2020 à 12 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

12.1.1. Critères éliminatoires

12.1.1.1. Pièces administratives;

a) Absence de la caution de soumission;

b) Fausse déclaration ;

c) Pièce falsifiée ou non authentique

d) Non-conformité ou absence d'une pièce (48 heures) «ajoutés l'ouverture des offres.

12.1.1.2. Offre technique;

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration ;

c) Pièce falsifiée ou non authentique ;

d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;

e) Entrepris ayant abandonné ou n'ayant pas achevé un marché en cours dans la Commune, au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;

f) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

12.1.1.3. Offre financière :

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

12.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;

b) Moyens matériels (09 critères) ;

c) Références (02 critères) ;

d) La non redevance en cours de validité (01 critère) ;

e) Attestation de solvabilité financière de Dix millions (10 000 000) FCFA (01 critère).

15. Attribution

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont 1 offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI Tél : 696 641 339/655 02 84 84.

BATOURI le 23 Juin 2020

Le ADJOINT AU MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BATOURI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020
POUR LA REALISATION DE TROIS (03) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE
HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BATOURI. DEPARTEMENT DE LA
KADEY, REGION DE L'EST. LOT 01: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOKOLO LOT 02: CENTRE DE
SANTE INTEGRE DE MBENDISSO LOT 03: VILLAGE DJA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT
PUBLIC, EXERCICE 2020.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, le Maire de la Commune de BATOURI, Maître d'ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour la réalisation de trois (03) forages productifs équipés de pompes à motricité humaine dans la commune de BATOURI, Département de la Kadey, Région de l'EST.

LOT 01: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOKOLO

LOT 02: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBENDISSO

LOT 03: VILLAGE DJA

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- > Prospection géophysique ;
- > Installation de chantier :
- ^ Forinarin;
- > Equipement, développement, pompage ;
- > Aménagement puisard ;
- Analyse de l'eau;
- > Installation de la pompe

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de :

Lot 01: Huit millions cinq cent mille (8 500 000) FCFA TTC

Lot 02: Huit millions cinq cent mille (8 500 000) FCFA TTC

Lot 03: Huit millions (8 000 000) FCFA TTC

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en trois (03) lots

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés sur le Budget d'Investissement Public, ^ exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tél ; 696 641 339/655 02 84 84, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de BATOURI, Tél ; 696 641 339/655 02 84 84, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (Recette Municipale de BATOURI), d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir services de la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339/655 02 84 84 au plus tard le 16 JUIL 2020 à 11 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention : «AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009 /AONO/RE/DK/CBATOURI/ SG/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TROIS (03) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.
LOT 01: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MOKOLO
LOT 02: CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MBENDISSOLA
LOT 03: VILLAGE DJA
FINANCEMENT : BUDGET D'INXOESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à trois (03) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt (120) jours et 2% du montant des coûts prévisionnels :

Lot 01: 170 000

Lot 02: 170 000

Lot 03: 160 000

établi selon le modèle indiqué

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera

déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de BATOURI, dans l'ancienne la salle de réunion de l'Hôtel de ville de BATOURI, le 16 JUILLET 2020 à 12 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

12.1.1. Critères éliminatoires

12.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité d'une pièce (48 heures) après l'ouverture des offres.

12.1.1.2. Offre technique:

- a) Fausse déclaration ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et plannings » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- d) Entreprise ayant abandonné ou n'ayant pas achevé un marché en cours dans la Commune, au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;
- e) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

12.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications techniques du DAG ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

12.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) La non redevance en cours de validité (01 critère) ;
- e) Attestation de solvabilité financière de Cinq millions (5 000 000) FCFA (01 critère).

15. Attribution

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essence aux dispositions du Dossier* d'Appel d'Offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures où l'on va à la Mairie de BATOURI Tél : 696 641 339/655 02 84 84.

BATOURI le 23 Juin 2020

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BATOURI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONQ/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE A MEYOPO DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEPIA, EXERCICE 2020.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, le Maire de la Commune de Batouri, Maître d'ouvrage lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de construction d'un forage pastoral à énergie solaire à MEYOPO dans la Commune de BATOURI, Département de la Kadey, Région de TEST.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- > Efficacité et installation de chantier ;
- > Foration ;
- > Equipement de forage ;
- > Développement et essais de pompage ;
- > Analyse et traitement de l'eau ;
- > Réalisation de la tête de forage ;
- > Construction de la salle de commande ;
- > Peinture ;
- > Pose de la pompe immergée ;
- > Pose des conduites ;
- > Installation des champs photo voltaïque

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de :
Vingt millions francs (20 000 000) FCFA TTC ;

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, MINEPIA, exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 696 641 339 / 655 02 84 84, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (Recette Municipale de BATOURI), d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84 au plus tard le 17 JUILLET 2020 à 11 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/RE/DK/CBR/
SG/CIPM/2020 DU h 'Jp EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A
ENERGIE SOLAIRE A MEYOPO DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE
LA KADEY, REGION DE L'EST.
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEPIA, EXERCICE 2020.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'un montant de quatre cent mille (400 000) FCFA établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique seront irrecevables.
dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.
Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. ,
Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès, de la Commune de BATOURI, dans la salle de réunion, de réunion de l'hôtel de ville de Batouri, le 17 JUILLET 2020 à 12 heures précises.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binomial (oui ou non).

12.1.1. Critères éliminatoires

12.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité ou absence d'une pièce (48 heures) après rouverture des offres. ^

12.1.1.2. Offre technique:

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- e) Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère en charge des Marchés Publics ;
- f) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

12.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

12.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) La non redevance en cours de validité (01 critère) ;
- e) Attestation de solvabilité financière de Dix millions (10 000 000) FCFA (01 critère).

15. Attribution

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infirmatifs prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offre

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI Tél:696 641 339/655 02 84 84.

BATOURI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BATOURI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/RE/DK/CBRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOKOLO/BELENGONGA DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEDUB, MINEDUB - EXERCICE 2020'

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Batouri, Autorité Contractante, Maître d'Ouvrage, lance, en procédure d'urgence, pour le compte de la Commune de Batouri, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de MOKOLO/BELENGONGA dans la Commune de Batouri, département de la Kadey, région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-Elévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- Aménagement VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de :
Vingt millions cinq cent mille (20 500 000) FCFA TTC

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, MINEDUB de la République du Cameroun, Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés Publics, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84, sise face commissariat, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès de la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de BATOURI/ d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans Indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la de la Commune de Batouri, Service de la Passadon des Marchés, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84 sise face Commissariat au plus tard le 17 juillet 2020 à 11 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 011/AONO/RE/DK/C-BRI/5G/CIPM/2020
DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBUQUE DE MOKOLO/BELENGONGA DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

"An 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de quatre cent dix mille (410 000) FCFA TTC, représentant 2% du cout prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être Impéramment produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Xommune de Batouri, dans la salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Batouri le 17 JUILLET 2020 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Batouri, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

1. Offre Administrative

- a) Absence de la caution de soumission;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité ou absence d'une pièce (48 heures) après l'ouverture des offres.

2. Offre technique:

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- e) Entreprise ayant abandonné ou n'ayant pas achevé un marché en cours dans la Commune, au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;
- f) Non obtention de quatorze (16) critères sur vingt (20) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce Incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAG ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur ;

- 1) La capacité financière de Dix millions (10 000 000) FCFA 01 critère
- 2) Les références de l'Entreprise 03 critères
- 3) Méthodologie d'exécution des travaux 03 critères
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement 03 critères
- 5) Le matériel et les équipements essentiels 03 critères
- 6) Compréhension du projet 05 critères
- 7) Présentation des Offres 02 critères

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique auront obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80% de la note technique (soit 16/20), seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % de la note technique ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée dans l'ordre décroissant.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84.

BATOURI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BATOURI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 012 /AONO/RE/DK/C-BRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE
ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE
L'EST. FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEPIA, EXERCICE 2020.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, le Maire de la Commune de BATOURI, Maître d'ouvrage lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de construction de d'un Centre Zoo Vétérinaire (CZV) de BATOURI, Département de la Kadey, Région de l'EST

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive ;

- > Travaux préparatoires ;
- > Terrassements ;
- > Fondations ;
- > Charpente-Couverture ;
- > Menuiserie ;
- > Electricité ;
- > Peinture ;
- > Aménagement VRD.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de :
Trente millions (30 000 000) FCFA TTC ;

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, Jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés sur le Budget d'Investissement Public, exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tel : 596 641 339 / 696 641 339 / 655 02 84 84, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (Recette Municipale de BATOURI), d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les locaux de la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 696 641 339 / 655 02 84 84 au plus tard le 17 JUILLET 2020 à 11 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention ;

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/RE/DK/CBRI/SG/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE (CZV) DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. FINANCEMENT ; BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINISTRE, EXERCICE 2020. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours et d'un montant de Six cent mille (600 000) FCFA, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^e) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique - seront irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de BATOURI, le 17 JUILLET 2020 à 12 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

12.1.1. Critères éliminatoires

12.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique
- d) Non-conformité ou absence d'une pièce (48 heures) après l'ouverture des offres.

12.1.1.2. Offre technique:

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration ;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et plaidoyer » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- e) Entreprise ayant abandonné ou n'ayant pas achevé un marché en cours dans la Commune, au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics ;
- f) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

12.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

12.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères) ;
- d) La non redevance en cours de validité (01 critère) ;
- e) Attestation de solvabilité financière de Dix millions (10 000 000) FCFA (01 critère).

15. Attribution

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BATOURI, Tél : 696 641 339 / 655 0284 84.

BATOURI le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MBELESSA Auberlin

COMMUNE DE BARNDAKE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 15 197 01 641529 2222 426

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Mayo Houma (Maitre d'Ouvrage) lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Mayo Houma un appel d'offres national ouvert pour les travaux

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires
Terrassements
Fondations
Maçonnerie-Élévations
Couverture et charpente
Menuiseries métalliques
Électricité
Peinture
VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Seize millions cinq cent mille (16 500 000) Francs CFA pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot ainsi qu'il suit : construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Bakassi : lot unique

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Éducation de Base, Exercice 2020 Autorisation de dépense : IV01491 - 54 15 197 01 641529 2222 426

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, par

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna au plus tard le 03/07/2020 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/06/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE MAYO HOUNA

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois cent trente mille (330 000) Francs CFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) Jours au-delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 03/07/2020 à 15 heures dans la salle des actes de la Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2 étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 oui sur 50 possibles,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois(03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 21 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 8 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (5 500 000 FCFA) pour chaque lot sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Mayo Houna.
Tel. 695 43 26 00

GAROUA le 10 Juin 2020

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE DE BARNDAKE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE
DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE PATARA, COMMUNE DE MAYO HOURNA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 15 197 01 641529 2222 426

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Mayo Hourn (Maitred'Ouvrage) lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Mayo Hourn un appel d'offres national ouvert pour les travaux

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires
Terrassements
Fondations
Maçonnerie-Élévations
Couverture et charpente
Menuiseries métalliques
Électricité
Peinture
VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Seize millions cinq cent mille (16 500 000) Francs CFA pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot ainsi qu'il suit : Construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Patara : lot unique

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Éducation de Base, Exercice 2020 Autorisation de dépense : IV01491-54 15 197 01 641529 2222 426

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourn dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, pa

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna au plus tard le 03/07/2020 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/06/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DECLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DEPATARA, COMMUNE DE MAYO HOUNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois cent trente mille (330 000) Francs CFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 03/07/2020 à 15 heures dans la salle des actes de la Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2 étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 ou sur 50 possibles,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois(03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 21 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 8 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (5 500 000 FCFA) pour chaque lot sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

IL sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Mayo Houna.
Tel. 695 43 26 00

GAROUA le 10 Juin 2020

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE DE BARNDAKE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OLVERT N° 007/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/062020
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE
DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO SIDDIKI, COMMUNE DE MAYO HOURNA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DUNORD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 15 197 01 641529 2222 426

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de L'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Mayo Houma (Maitre d'Ouvrage) lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Mayo Hournà un appel d'offres national ouvert pour les travaux

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires
Terrassements
Fondations
Maçonnerie-Élévations
Couverture et charpente
Menuiseries métalliques
Électricité
Peinture
VRD

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Seize millions cinq cent mille (16 500 000) Francs CFA pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot ainsi qu'il suit : construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Ouro Siddiki : lot unique

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Éducation de Base, Exercice 2020 Autorisation de dépense ; 1V0149I - 54 15 197 01 641529 2222 426

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hournà dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, pa

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna au plus tard le 03/07/2020 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AAONO/C-MH/SG/ST/C1PM/2020 DU 10/06/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE OURO SIDDIKI, COMMUNE DE MAYO HOUNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois cent trente mille (330 000) Francs CFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 03/07/2020 à 15 heures dans la salle des actes de la Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2 étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 oui sur 50 possibles,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois(03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offrestechniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 21 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 8 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (5 500 000 FCFA) pour chaque lot sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Mayo Houna.
Tel. 695 43 26 00

GAROUA le 10 Juin 2020

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE DE BARNDAKE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/06/2019
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01)
LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE
MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 15 198 01 641529 2222 426

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Mayo Houma (Maître d'Ouvrage) lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Mayo Houma un appel d'offres national ouvert pour les travaux

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoire études
Terrassement
Fondations ^
Maçonnerie-Elévation
Charpente-Couverture
Menuiserie métallique
Menuiserie- bois
Plomberie sanitaire
Electricité
Peinture
- VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est Dix sept millions (17 000 000) Francs CFA pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot ainsi qu'il suit : - Construction d'un (01) logement d'astreinte pour enseignants à l'école publique de Bakassi

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'éducation de Base, Exercice 2020
Autorisation de dépense : IV01491 —54 15 198 01 641529 2222 426

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille francs (40 000) francs CFA, par

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six(06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Houna au plus tard le 03/07/2020 à 14 heures précises. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AAONO/C-MH/SG/ST/CIPM/2020 DU 10/06/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE DE BAKASSI, COMMUNE DE MAYO HOUNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD "A n 'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois cent quarante mille (340 000) Francs CFA, établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO etvalable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le 03/07/2020 à 15 heures dans la salle de La Commission interne de la Commune de Mayo Houna

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2 étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1. Pièces administratives

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%), soit 35 ou sur 50 possibles,
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
 - L'expérience du personnel de l'entreprise sur 21 critères ;
 - La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 8 critères ;
 - Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères ;
 - Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (5 666 667 FCFA) sur 7 critères ;
- Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Mayo Houna.
Tel. 695 43 26 00

GAROUA le 10 Juin 2020

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0006/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 RELATIF A L'ACQUISITION EN PROCEDURE D'URGENCE, DES FOURNITURES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA 4ÈME EDITION DU SALON AVICOLE INTERNATIONAL DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES (MINEPIA). FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEPIA, EXERCICE 2020.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
54 31 406 10 330002 6177

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la promotion et de la valorisation économique de l'aviculture en vue de satisfaire la demande intérieure en produits carnés, le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition en procédure d'urgence, des fournitures en vue de l'organisation de la 4ème édition du Salon Avicole International (SAVI) de Yaoundé.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent dossier d'appel d'offres comprennent la fourniture de matériels et de documents de communication (Gadgets) pour un salon avicole.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de soixante millions (60 000 000) francs CFA.

4. Allotissement

La prestation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise de droit camerounais, installée en République du Cameroun.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de Fonctionnement public du MINEPIA, Exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 54 31 406 10 330002 6177.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINEPIA, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 224 541, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Service des Marchés Publics du MINEPIA, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 224 541, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) francs CFA, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics du MINEPIA, sis à Mvog-Betsi/Yaoundé, téléphone : 222 224 541, au plus tard **le 22 juillet 2020 à 13 heures** et devra porter la mention

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0006/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 RELATIF A L'ACQUISITION EN PROCEDURE D'URGENCE, DES FOURNITURES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA 4ème EDITION DU SALON AVICOLE INTERNATIONAL DE YAOUNDE POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES (MINEPIA).
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)*

10. Délai de Livraison

-Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

-Les fournitures, objet du présent appel d'offres, seront livrées à la Direction des Affaires Générales du MINEPIA.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, acquittée à la main par l'émetteur, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du dossier d'appel d'offres, d'un montant de un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu le 22 juillet 2020 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise à Mvog-Betsi/Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- dossier administratif incomplet ou pièces non conformes au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres;
- fausse (s) déclaration (s) ou pièce (s) falsifiée (s) ;
- Omission d'un prix pour un poste quantifié du détail quantitatif et estimatif ;
- absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de marché et de ne pas figurer dans la liste des entreprises défaillantes au cours des trois (03) dernières années ;
- références de l'entreprise ;
- Certificat d'origine pour les tablettes et la console de mixage ;
- Respect des caractéristiques techniques majeurs, notamment la puissance de la console de mixage et la résolution des caméras avant et arrière des tablettes ;
- non-respect de plus d'un (01) sur les six (06) critères essentiels.

–Critères essentiels

- présentation générale de l'offre ;
- accès à une ligne de crédits et autres ressources financières ;
- proposition technique conforme à 100% des caractéristiques techniques mineurs du DAO ;
- photos en couleur, conforme aux spécifications techniques du DAO ;
- chronogramme et délai de livraison ;
- preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés et signés avec la mention « lu et approuvé »).

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables (oui) pour les critères éliminatoires et au moins quatre-vingt-trois pour cent (83%) d'avis favorables (oui) pour les critères essentiels sera éliminée.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont les offres administratives et techniques seront conformes aux prescriptions du DAO et présentant l'offre financière évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Services Vétérinaires sise à Mvog-Betsi/Yaoundé, Tél. : 222 31 14 32.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MINISTRE

DR TAIGA

COMMUNE DE MESSOK

007/AONO/C.MESSOK/CIPM/20 DU 05/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DOMESTIQUE DES CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MESSOK, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONG, REGION DE L'EST (LOT1 ET LOT2) LOT LOCALITES FINANCEMENT ET IMPUTATION MONTANT 1 70 MENAGES FONDS PROPRE. EXERCICE 2020 IMPUTATION ; 220 150 40 000 000 FCFA 2 109 MENAGES 60 000 000 FCFA

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
220 150

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget de la Commune de Messok, exercice 2020, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSOK, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'Eclairage domestique des menages aux solaire dans certaines localités de la commune de Messok.

2. Consistance des prestations

les travaux, objet du present Appel d'offres.comprennent l'installation ;
Mobilisatton et Implantation : Kit. de 500Wc; Kit de 200Wc : Kit de 100Wc Prestations diverses

3. Cout Prévisionnel

4. Montant prévisionnel
LOT 1: 70 Menages; 40 000 000FC FA; LOT 2; 109 Menages; 60 000 000FCFA

4. Allotissement

les travaux objet du present appel d'offres se feront en deux lots

5. Participation et origine

la participation au présent Appel d-Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience averee dans l'cxccution des projets d'energies renouvelables.

la participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit designé et que les attributions specifiques de chaque membre ressorte clairement.

6. Financement

les travaux, objet du present Appel d'offres seront financés par: le Budgel d'Investissement Public (BIP). exercice 2020 pour le Lot1 ; Budget Communal 2020 pour le Lot2

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la commune de MESSOK dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la commune de MESSOK, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la commune de MESSOK d'une somme non remboursable de **100 000 (cent milles) F.CFA**. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la commune de MESSOK (Service des Marchés), au plus tard le **26 juin 2020 à 12 heures**, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au maire de la commune de MESSOK avec la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/C.MSK/CIPM/2020 DU 05/06/2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE ECLAIRAGE DOMESTIQUE DE CERTAINS MENAGES AU SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MESSOK DEPARTEMENT DU HAUT – NYONG REGION DE L'EST REPARTIS EN DEUX (2) LOTS :

LOT1 : 70 MENAGES ; LOT2 : 109 MENAGES

Lot N° ... : (Préciser le lot sollicité)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

quatre (04) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de : **huit cent mille (800 000) F CFA pour le lot 1, Un million deux cent mille (1 200 000) F CFA pour le lot 2** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13).

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu **le 26 juin 2020 à 13 heures**, par la Commission Interne de passation des Marchés de la commune de MESSOK.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Dossiers administratifs et financiers incomplets ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées;
- Offre financière incomplète ;
- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif
- Offre financière inférieure à **85%** du budget prévisionnel ;
- Non-conformité des moyens humains et matériels (note inférieure à 2/3 de oui pour chaque rubrique) ;
- Note technique inférieure à 80% de oui par rapport aux sous-critères essentiels.

14.2- Critères essentiels

- 1) La capacité financière de **Trente millions (30 000 000)** Oui
- 2) Les références de l'Entreprise Oui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Le non-respect d'au moins 4/5 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du chef service technique de la commune de MESSOK, tel 691 53 20 23/691 12 17 34

MESSOK le 5 Juin 2020

Le MAIRE

KEYO David Bachelard

COMMUNE DE BARNDAKE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AAONO/C-MH/CIPM/2020 DU 16/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE : NAKONG, NDAOU ET HODANGO DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets au titre de l'année 2020, le Maire de la Commune de Mayo Houma, Autorité Contractante, lance un Appel d'offres National Restreint, en procédure d'urgence, pour le compte de la commune de MAYO HOURNA, pour les travaux de construction de Trois (03) forages équipés de PMH dans les localités de : NAKONG, NDAOU ET HODANGO dans la commune de MAYO HOURNA, (EN PROCEDURE D'URGENCE).

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

Projet de construction de trois (03) forages équipés de PMH dans Trois localités dont le montant prévisionnel par forage est de : 8 000 000 FCFA chacun.

- > Études et installation de chantier ;
- > Foration ;
- > Équipement- développement ;
- > Essai de pompage Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau;
- > superstructure et pompe;
- > Formation des comités de gestion et rapport technique

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est : 24 000 000 FCFA COMMUNE DE MAYO HOURNA HOURNA forage équipé de PMH à NAKONG 8 000 000 FCFA forage équipé de PMH à NDAOU 8 000 000 FCFA forage équipé de PMH à HODANGO 8 000 000 FCFA Total 24 000 000 FCFA

4. Allotissement

3 LOTS

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine de L'hydraulique à l'exception de celles qui ont abandonné au moins un (01) marché au cours des trois (03) dernières années ou sont sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement public MINADER Exercice 2020 pour un montant de Vingt quatre millions (24 000 000) francs CFA.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté et retiré aux jours et heures ouvrables à la Mairie de Mayo Houma des publications du présent avis d'appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Mairie de Mayo Houma dès publication du présent avis d'appel d'offres, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Trente mille (30 000) francs CFA représentant les frais d'acquisition du DAO. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P, Fax, Téléphone, E-mail etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Mayo Hourna au plus tard le 06/07/2020 à 14 Heures précises. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-MH/CIPM/2020 du 16/06/2020 pour les travaux de construction de trois (03) forages équipés de PMH dans les localités de: NAKONG, NDAOU et HODANGO dans la commune de MAYO HOURNA, (EN PROCEDURE D'URGENCE). aA N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEDEPOUILLEMENT

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de 480 000 FCFA établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de Quatre cent quatre vingt mille (480.000) Francs CFA. À défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 06/07/2020 à partir de 15h00 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Mayo Houma en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

14. Critères d'évaluation

13. Critères d'évaluation:

13.1 Critères éliminatoires

Les principaux critères relatifs à l'élimination des offres des candidats sont définis comme ci-après .

- 1- Non régularisation après 48 heures d'une pièce du dossier administratif déclarée non-conforme ou absente à l'ouverture des plis. - 2-Fausse déclaration ou pièce falsifiée la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux), 3-Note technique inférieure à 70 %des critères essentiels de qualification,

4-Non respect des conditions de participation visées ou point 5 de l'Avis d'Appel d'Offre , 5-Non-conformité à la spécificité technique majeure ci-après :Absence d'un atelier de foration en propriété de l'Entreprise ou en location disponible lors de l'exécution photocopie légalisée dela carte grise et contrat de ocaton, le cas échéant);

6-Offre financière incomplète absence d'un des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif etestimatif ou de la soumission) ;

7-Absence d'un prixunitaire quantifié dansl'offre ; 8-Non-conformité au modèle de soumission proprement dite dans l'essentiel de son fond et de sa forme.

1.3.2 Critères essentiels :

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-dessous ;

Critères essentiels Notation binaire

1 Présentation de l'offre ; 01 Oui/Non

2 Références de l'entreprise; 03 Oui/Non

3 Moyens humains ; 11 Oui/Non

4 Moyen matériels ; 10 Oui/Non

5 Méthodologie et planning ; 08 Oui/Non

6 Surface financière ; 02 Oui/Non

7 Consentement des clauses administratives et techniques.

7-1 Photocopie CCTP paraphée à chaque page et signée à la dernière. 01 Oui/Non

7-2 Photocopie CCAP paraphée à chaque page et signée à la dernière. 01 Oui/Non

8 Visite des lieux. 01 Oui/Non

TOTAL 38 OUI/NON

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des OUI à l'offre technique seront éligibles à l'analyse financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Mayo Houna, dès publication du présent avis.

GAROUA le 16 Juin 2020

Le MAIRE

AHMADOU ABOUBAKAR

COMMUNE D'AMBAM

DEMANDE DE COTATION N°005/DC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIMP DU 10 JUIN 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ROULANT, DE NETTOYAGE ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE COMPTE DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Ambam. Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation pour l'acquisition du petit matériel roulant, de nettoyage et de protection individuelle pour le compte de la voirie de la commune d'ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du sud.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture joint au dossier de consultation pour un montant toutes taxes comprises de vingtmillions (20 000 000) francs CFA.

3. Cout Prévisionnel

pour un montant toutes taxes comprises de vingtmillions (20 000 000) francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux prestataires de droit camerounais ou tout autre groupement impliquant des opérateurs économiques Camerounais.

5. Financement

Les fournitures, objet de la présente consultation sont financées sur fonds propres de la Commune d'Ambam à travers les recettes issues de la forêt communale, exercice 2020.

6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis au Secrétariat Général de la Mairie d'Ambam

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis au Secrétariat Général de la Mairie d'Ambam sur présentation d'une quittance de paiement à la Recette Municipale d'AMBAM, d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offre

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires avec reliure enspirale dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles devra être déposé contre récépissé au Secrétariat de la Mairie de la Commune d'Ambam **au plus tard le 30 juin 2020 à 14 heures précises**, heure locale et devra porter la mention

**AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/RS/DVNT/C-AMBAM/CIPM/2020 DU 10 JUIN 2020
POUR A L'ACQUISITION DU PETIT MATERIEL ROULANT, DE NETTOYAGE ET DE
PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE COMPTE DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE
D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.**

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale et non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution de la fourniture doit être proposé par le soumissionnaire et constitue un critère de notation. Il ne doit pas dépasser **un maximum de deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de procéder à la fourniture.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de quatre cent mille (400 000) francs CFA établi par un organisme bancaire de ^{ter} ordre agréé par le Ministère des Finances dans les conditions de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

NB Ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps **aura lieu le 30 JUIN 2020 à 15 heures** précises, heure locale, à la salle de lecture de la Bibliothèque Municipale par la Commission Interne de passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après

Critères éliminatoire

- Des fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- Offre financière incomplète
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
- Absence de caution de soumission.

Critères essentiels :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme aux prescriptions de l'Avis de Consultation ;
- Capacité financière de l'Entreprise ;
- Délai de livraison des fournitures.

L'évaluation sera de type binaire (oui/non) selon le sens du critère .Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » à l'ouverture des offres seront admises à l'analyse financière.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès à la Commission Interne de passation des Marchés sise à la Bibliothèque Municipale, au Secrétariat de la Mairie d'Ambam à la Délégation Départementale des Marchés Publics.

EBOLOWA le 10 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

COMMUNE DE MÉYOMESSALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RS/DDI/C-MYSLA/CIPM/CCCM-TR/2020 DU 01 AVRIL 2020 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE LA ROUTE KPWE? MEYOMAKOT, Y COMPRIS 5 (CINQ) SECTIONS DE ROUTES AINSI QUE D'AUTRES SECTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA VOIRIE DE MEYOMESSALA DANS LE DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO, RÉGION DU SUD MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MEYOMESSALA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la Surveillance et le contrôle technique et géotechnique des travaux de la route Kpwe-Meyomakot, y compris 5 (cinq) sections de routes ainsi que d'autres sections supplémentaires de la voirie de Meyomessala dans le département du Dja et Lobo, région du Sud .

2. Consistance des prestations

Les prestations qui sont confiées au Cocontractant comportent trois missions :

- Mission 1 DET : Direction de l'exécution du contrat de travaux ;
- Mission 2 OPC : Ordonnancement, Pilotage et Coordination des chantiers ; Mission 3 AOR : Assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie.

Les prestations du Cocontractant sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Référence.

3. Cout Prévisionnel

montant prévisionnel de 1 696 724 775 (Un milliard six cent quatre-vingt-seize millions sept cent vingt-quatre mille sept cent soixante-quinze) FCFA

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux candidats figurant sur la liste r
présélectionnés suite à l'Appel de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 001 BIS/A/RS/DDI/C-MYS
08/06/2020 relatives aux prestations susvisées :

N°	BET OU GROUPEMENT DE BET	BP	TEL
t	NOVA CONSULTING Sarl	BP: 5846 Yaoundé	Tél: 673 04 34 06 .
2	BEN CONSULTING Sarl	BP : Yaoundé	Tél : 696 159 019
3	SHILOH CONSULTING Sarl	BP : 803 Yaoundé,	Tél : 673 043 406
4	MEDOH INTERNATIONAL B.E.T & SURVEY	BP : 383 Douala	Tél : 675 773 658

Les candidats de cette liste restreinte doivent s'associer aux bureaux d'études agréés par le Ministère des Travaux Publics pour le contrôle géotechnique, au cas où ils n'en possèderaient pas en leurs seins respectifs.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres, d'un montant prévisionnel de 1 696 724 775 (Un milliard six cent quatre-vingt-se

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des services du Maître d'Ouvrage, Mairie de Meyomessala, Cabinet du M

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être obtenu dans les services du Maître d'Ouvrage, notamment à la Mairie de Meyomessala,

8. Remises des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2),

L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

L'enveloppe C contenant une copie supplémentaire de l'Offre financière (offre témoins celé) qui sera transmise à l'organisme ch

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée et

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués con

«AF

Pour la surveillance et le contrôle technique et géotechnique des travaux de la route Kpwe-Meyomakot, y compris 5 (

AF

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de : quar

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission), strictement conforme au modèle

Le montant en FCFA de ladite garantie est de trente-trois millions neuf cent quatorze mille quatre cent quatre vingt quinze (33 9

Elle sera établie par une compagnie d'assurance ou un établissement bancaire de premier ordre agréés par le Ministère en char

L'absence du cautionnement provisoire conforme au Dossier d'Appel d'Offres entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les s

11. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financière ou ne contenant pas l'offre

- Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence d
- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies d
- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO,
- Les pièces administratives devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administrative et technique **aura lieu le 22 JUILLET 2020 à 15 heures** par la Commission interne de Pas

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires ;

1. Dossier administratif incomplet, non conforme et non régularisé sous 48h, pour absence de l'une des pièces exigées ;
2. Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
3. Fausse déclaration ;
4. Pièce falsifiée du consultant.

5. Dossier technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes : - La note méthodologique ;

6. Chef de mission ne remplissant pas les conditions ci-après :

- Avoir au moins 10 ans d'expérience générale dans le domaine de la conduite des projets routiers, notamment dans les études
- avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins un (01) projet d'entretien, de réhabilitation ou de construction

7. N'avoir pas obtenu une note technique supérieure à 70/100.

8. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

Offre technique

Les critères de qualification des BET ou Groupement de BET sont les suivants :

- i. Personnel d'encadrement proposé par le BET : (70 points) ;
- ii. Moyens techniques et matériels (10 points) ;
- iii. Compréhension du mandat de la mission (TDR) : (20 points)

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront pré-

Les offres financières

Les offres financières des seuls soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la

L'offre (soumission) complète, conforme et moins-disante (après rectification éventuelle du montant) recevra 100 points ; les aut-

SF : score financier, Fm : montant de l'offre la moins disante, F : montant du soumissionnaire

14. Attribution

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante : Note finale = (70 x note technique + 30 x score financier) / 100
Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remis-

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'hôtel de ville de Meyomessala, cabinet du Maire Tél. : 655.03.11

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET D'EXPÉRIMENTATION DU MACHINISME AGRICOLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 /AONO/MINADER/CENEEMA/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS AGRICOLES AU CENTRE NATIONAL D'ETUDES D'EXPERIMENTATION DU MACHINISME AGRICOLE (CENEEMA),

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du CENEEMA, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la fourniture des équipements et matériels agricoles en deux (02) lots.

2. Consistance des prestations

Les équipements, objet de la présente commande, sont constitués de deux (02) lots et concernent les fournitures d'équipements et matériels agricoles pour le Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA). Ces prestations comprennent les équipements et matériels répartis en lots comme suit :

N°	Désignation	Qté
LOT 1	Equipements et matériels de récolte des céréales	01
LOT 2	Equipements et matériels de calibrage des semences	01

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel est de **Soixante-huit millions (68 000 000) FCFA** Toutes Taxes Comprises reparti par lot comme suit :

N° LOT	MONTANT TTC
LOT 1	52 000 000
LOT 2	16 000 000
Total	68 000 000

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalités de conditions aux entreprises de droit Camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture d'équipements et matériels agricoles.

5. Financement

Les équipements, objets du présent Appel d'Offres sont financés par le budget du CENEEMA pour l'exercice 2020. Le budget prévisionnel est de **Soixante-huit millions (68 000 000) FCFA** Toutes Taxes Comprises reparti par lot comme suit :

N° LOT	MONTANT TTC
LOT 1	52 000 000
LOT 2	16 000 000
Total	68 000 000

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'offres pourra être consulté à la **Direction Générale du CENEEMA, sise à Nkolbisson Tél : 222 22 33 54, B.P. 1040 Yaoundé.**

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au CENEEMA, sis à Nkolbisson, Yaoundé sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier de **Soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA** payable dans le compte spécial de l'ARMP CAS-ARMP N°335 9880000-89 ouvert à la BICEC.

Cette quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Télex, E-mail.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction Générale du CENEEMA Tél : 222 22 33 54 B.P. 1040 Yaoundé, au plus tard le **_17 Juillet 2020_ à _12 heures_**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°_005_/AONO/MINADER/CENEEMA/CIPM/2020 DU _24 Juin 2020_

POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS AGRICOLES.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt et les offres ne respectant pas le mode de présentation et de séparation seront déclarées irrecevables à l'ouverture.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

-L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1)

-L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2)

-L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel, objet du présent Appel d'Offres est fixé à cent vingt (120) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque sousmissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, **pour chaque lot postulé**, une caution de soumission, établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont le montant en FCFA de ladite garantie est mentionné dans le tableau ci-après :

LOTS	MONTANT EN FCFA
LOT 1	1 040 000
LOT 2	320 000

Le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original et datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **30 jours** après l'expiration de la validité des offres pour les

soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, qu'un délai supplémentaire d'au moins 48 heures soit accordé à ces derniers pour, soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administrative, technique et financière aura lieu le **_17 Juillet 2020_ à _13 heures_** par la **Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CENEEMA, à Nkolbisson.**

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois (03) étapes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

14.1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet (absence de l'une des pièces exigées) après un délai de 48 heures ;
- b) Non-conformité d'une pièce après un délai de 48 heures ;
- c) Absence de la caution de soumission ;
- d) Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (l'élimination se fera pour les lots concernés) ;
- f) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- g) Absence du prospectus détaillé décrivant les caractéristiques techniques ;
- h) Non satisfaction d'au moins 5 sur 6 critères essentiels.

14.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation et qui portent sur les éléments ci-après :

- a) Présentation de l'offre ;
- b) Références/Expérience du soumissionnaire (au moins une réalisation similaire pendant les cinq dernières années au Cameroun) ;
- c) Service Après-Vente ;
- d) Période de garantie ;
- e) Délai de livraison inférieur ou égal à 04 mois (120 jours) ;
- f) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP)

14.3. Evaluation technique :

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non). Toute réponse négative (non) lors de l'examen des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, au moins 80% des réponses positives sera requise pour être retenu.

14.4. Evaluation financière :

Seules les offres de prix des soumissionnaires retenus à l'issue de l'examen des critères éliminatoires et essentiels seront prises en compte pour la suite de l'analyse.

Seuls les prix en toutes lettres du bordereau des prix unitaires font foi.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre reconnue conforme pour l'essentiel et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant, les rabais proposés.

Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le Marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Directeur Général du CENEEMA.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction du Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole Tél : 222 22 33 54.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEBANDE BATE EPSE EKOTTO MINKOUNA ANDREE CAROLINE

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'UNITE
DE FORMATION EN MECANISATION AGRICOLE ET DE FRUITS ET LEGUMES A L'ECOLE PRATIQUE
D'AGRICULTURE DE BINGUELA (EPAB) ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AKONOFINANCEMENT : BIP MINADER IMPUTATION N° 2020 392 01202 101 222202EXERCICE
: 2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du renforcement des capacités de formation, le Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, dont l'objet est **l'aménagement de l'unité de mécanisation agricole et de fruits et légumes** à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela, Arrondissement de Mbankomo dans le Département de la MEFOU - et- AKONO, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

N°	Désignations
I	Lot 100 : Travaux préliminaires
II	Lot 200 : Maçonnerie - Elévation
III	Lot 300 : Charpente - couverture
IV	Lot 400 : Electricité
V	Lot 500 : Peintures
VI	Lot 600 : Menuiserie métallique
VII	Lot 700 : Plomberie sanitaire

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **25 000 000 (vingt-cinq millions) Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres font l'objet d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à certaines conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.

Par le présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation minutieuse et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics du MINADER de l'exercice 2020 sous l'imputation n° 2020 392 01202 101 222202

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables, au Département de l'Administration et des Finances de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (Service des Marchés et des Engagements)BP : 99 Mbankomo, téléphone : **697 367 375/ 699 075 623** dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Département de l'Administration et des Finances de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (Service des Marchés et des Engagements)BP : 99 Mbankomo, téléphone : **697 367 375/699 075 623** dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille) francs CFA, payable dans le Compte d'Affectation Spécial CASS ARMP n°335988 à la BICEC.**

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et six **(06) copies** marquées comme telles, devra parvenir au Département de l'Administration et des Finances de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (Service des Marchés et des Engagements) au plus tard le **15 JUILLET 2020 à 14 heures** précises et devra porter la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/ AONO/D/DAFI/ SMA
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **500 000 (cinq cent mille) francs CFA** établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et valable pendant **cent-vingt (120) jours** à compter de la date originale de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **15 JUILLET 2020 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'EPAB, dans la salle de conférences sise au siège de ladite structure.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. a- Des pièces administratives

Absence de la caution de soumission ;

Dossier administratif incomplet et non régularisé au bout de 48 heures ;

Pièce falsifiée ou fausse déclaration.

1.b- De l'offre technique

Dossier incomplet ou pièce non conforme,

La rubrique « *organisation, méthodologie et planning* » non conforme au Cahier de Clauses Techniques Particulières ;

Non-conformité aux spécifications techniques majeures contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;

Chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années inférieur à 15 000 000FCFA ;

Le non-respect d'au moins 75% critères essentiels.

1.c- De la proposition financière

Non-conformité d'une pièce de l'offre ;

Absence d'un prix unitaire quantifié ou Offre incomplète ;

Absence d'un sous détail des prix ;

Capacité financière inférieure à 10 000 000 FCFA.

2-Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur les rubriques suivantes :

-Présentation générale de l'offre ;

-Personnel d'encadrement de l'entreprise ;

-Matériel de chantier à mobiliser ;

-Méthodologie d'exécution ;

-Références et capacité de préfinancement de l'entreprise ;

-Attestation et rapport de visite de site ;

-Planning et délai d'exécution ;

-CCAP et CCTP paraphés et signés à la dernière page avec la mention lu et approuvé.

15. Attribution

Le Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela, Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée aura été jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, et évaluée la moins-disante après vérification de ses prix.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Département de l'Administration et des Finances de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (Service des Marchés et des Engagements)BP : 99 Mbankomo, téléphone : **697 367 375/699 075 623**

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

COMMUNE D'AKONOLINGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2020, MINDDEVEL.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akonolinga, Autorité Contractante, lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un espace vert à la Sous-prefecture d'Akonolinga.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux comprend :

- L'installation de chantier et projet d'exécution ;
- Le nettoyage de l'emprise et réglage de la plate-forme ;
- La fourniture et installation des points d'eau ;
- La fourniture et pose bordures ;
- La fourniture et pose des pavés ;
- La fourniture et la mise en œuvre de la terre végétale ;
- La fourniture des semences et mise en œuvre du gazon ;
- La fourniture et la mise en terre des arbres d'ombrage ;
- La fourniture et pose des bancs publics ;
- La fourniture et mise en œuvre des plants (fleurs) ;
- La fourniture et pose des bacs à ordures ;
- Entretien pendant la période de garantie.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel pour l'exécution des travaux objets du présent Dossier d'Appel d'offres est de Neuf Millions (9 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Le présent Appel d'offres est à lot unique.

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées en territoire camerounais et spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL, Exercice 2020, suivant l'autorisation de dépenses et imputation budgétaire suivantes : -----.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie D'AKONOLINGA (Secrétariat Particulier du Maire ou Service de Passation des Marchés) dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

L'acquisition du présent Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA** payable à la Recette municipale d'Akonolinga.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Commune D'AKONOLINGA, au plus tard le 23 juillet 2020 à 12 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 006/AONO/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT A LA SOUS-PREFECTURE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai prévisionnel d'exécution est de **Trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées au site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit Cent quatre vingt mille **(180 000) de francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une Compagnie d'Assurance agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel par lot, soit, **Cent quatre vingt mille (180 000) de francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'Autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions des présents avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akonolinga le 23 juillet 2020 à 13 h 00 min précises, par la Commission interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de 48 heures réglementaires ;
- 2) Absence de la Caution de soumission;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins **70%** de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans l'offre ;

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 2) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 3) la visite de site signée Oui/non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non
- 6) La situation financière de l'Entreprise Oui/Non

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme avec pourcentage de « oui » supérieur ou égal à **70 %** ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie d'Akonolinga, au numéro de téléphone : **699 95 73 08/ 699 84 85 49**

- DENONCIATION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler à la CONAC aux numéros suivants:

658 26 26 82/651 64 91 94/222 20 37 32

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'AKONOLINGA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE
COMMUNALE : TOMBA 1 - BAMBETO - MBANG (12 KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA,
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE**

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de d'Akonolinga (Autorité contractante), lance en PROCEDURE D'URGENCE un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien de la route communale : TOMBA 1 - BAMBETO - MBANG longue de 12 km, dans le Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux porte entre autres sur les postes suivants:

- > TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- > TERRASSEMENT ET CHAUSSEE ;
- > OUVRAGES - ASSAINISSEMENTS - DRAINAGE ;
- > DIVERS.

3. Cout Prévisionnel

pour un montant TTC de 91 500 000 F CFA

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un lot unique.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant des Capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Guichet Entretien Fonds Routier, Exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie d'AKONOLINGA, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis au Secrétariat Général de la Mairie d'AKONOLINGA, contre présentation d'une quittance de versement de 75 000 Francs CFA, délivrée à **recette municipale de la commune d'Akonolinga**, représentant les frais d'achat du dossier non remboursables.

La quittance d'achat devra préciser:

- La dénomination du projet ;
- Le nom du Soumissionnaire ;
- Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres;
- Le montant des frais payés.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un original et six (06) Copies marquées comme tels devront parvenir à **la salle des Actes de la Commune d'AKONOLINGA** au plus tard **le 17 JUILLET 2020 à 12H30mn** (heure locale), et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24 JUIN 2020 pour les travaux d'entretien de la route pour l'exécution d'entretien de la route communale :

TOMBA 1 - BAMBETO - MBANG (12 km), Département Nyong et Mfoumou, Région du Centre comme indiqué ci-dessus.

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux test de **quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou un établissement d'assurance agréé à cet effet pour un montant de 1 830 000 F CFA.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en Originaux ou en copies légalisées par les autorités compétentes et datant de moins de trois (3) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'Appels d'Offres sera Déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée **le 17 JUILLET 2020 à 13h30mn** dans la salle des actes de la Commune d'AKONOLINGA.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par Une personne dûment mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

a) Offre administrative

1. Absence de la caution de soumission;
2. Pièce administrative falsifiée ou scannée;
3. Absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaires ;

b) Offre technique

4. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
5. N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification;
6. Absence d'une attestation de solvabilité d'au moins 35 millions délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;
7. Absence d'un rapport de visite de site co-signé par le soumissionnaire et les services du Maitre d'Ouvrage (le 1^{er} Adjoint au Maire) faisant ressortir les observations majeures et les photos.

C) Offre financière

8. Omission d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
9. Absence d'une pièce financière ;
10. Sous détail des prix unitaires incomplet à plus de 10% du nombre total dessous détail des prix unitaires
11. Sous détail des prix unitaires non conforme au modèle.

Critères essentiels de qualification des offres techniques

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non); ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- | | |
|---|---------|
| 1. La capacité financière ; | Oui/Non |
| 2. Les références de l'entreprise; | Oui/Non |
| 3. Méthodologie d'exécution des travaux; | Oui/Non |
| 4. Planning d'exécution des travaux; | Oui/Non |
| 5. L'expérience du personnel d'encadrement; | Oui/Non |
| 6. Le matériel et les équipements essentiels; | Oui/Non |
| 7. Compréhension du projet | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires

dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 70 % seront examinées

15. Attribution

Le marché ou chacune des lettres commandes à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- administrative sera jugée conforme ;
- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 70 %;
- financière après les corrections conformément aux dispositions du RPAO dessous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie d'AKONOLINGA dans le Département du Nyong et Mfoumou.

13- Signature du Marché

A l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission Interne de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par le Maire de la Commune d'AKONOLINGA, le contrat est souscrit par l'Entrepreneur et signé par l'Autorité contractante.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'AMBAM

DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RS/DVNT/CAMBAM/CIPM/2020 DU 1 ER JUIN 2020 RELATIF A L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD (POSE DE 13 LAMPADAIRE SOLAIRES)

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

IMPUTATION

54301010410042254321

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Maire de la commune d'Ambam, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage lance une M'inonde de cotation en vue de l'acquisition et l'installation de 13 (treize) lampadaires solaires dans la ville d'Arnarn. Département de la Vallée du Ntem, Région de Sud

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture jointe au Dossier de consultation pour un montant de 16 850 000 (seize million huit cent cinquante mille francs) CFA. Toutes taxes comprises.

3. Cout Prévisionnel

pour un montant de 16 850 000 (seize million huit cent cinquante mille francs) CFA. Toutes taxes comprises.

4. Participation et origine

la participation à la présente consultation est ouverte à égalité des conditions aux prestataires de droit Camerounais ou tout autre groupement impliquant les Opérateurs économiques camerounais et disposant d'une expérience dans la fourniture et installation de ce type de prestations.

5. Financement

les acquisitions, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) pour le compte du MINDEL. Exercice 2020.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier demande de cotation peut être retiré aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie d'AMBAM dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de l'apport d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt-cinq mille) francs CFA** versée à la Recette Municipale d'AMBAM. Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offre.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original marqué comme tel et (06) six copies, devra être déposé au contre recepicé au Secrétariat de la Mairie d'AMBAM au plus tard le **25 JUIN 2020 à 14 heures** heure locale et devra porté la mention ;

DEMANDE DE COTATION N°003/DC/RS/DVNT/CAMBAM/CIPM/2020 DU 1^{er} JUIN 2020

RELATIF A L'EXTENTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA VILLE D'AMBAM,

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD (POSE DE 13 LAMPADAIRES SOLAIRES)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Delai de Livraison

La délai de livraison desdits équipements et leur mise en place est fixé à un maximum de soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque offre devra être accompagnée d'une caution de soumission d'un montant de 340 000 (trois cent quarante) F CFA émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances dans les conditions de la COBAC et selon la liste en annexe. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des Offres, ou Tans le cas où le Soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du g:autonnement définitif.

NB ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, **aura lieu le 25 JUIN 2020 à 15 heures** présice, heure locale à la salle de lecture de la Bibliothèque Municipale d'AMBAM, par la Commission Interne de Passation des Marchés publics de la Commune d'Ambam siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Critères d'évaluation

critères éliminatoires

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées
- Offre financière incomplète
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantitatif
- Absence de caution de soumission

critères essentiels

Capacité financière de l'entreprise

Dossier Administratif incomplet on non conforme aux prescriptions de l'Avis de Consultation

Délai de livraison des acquisitions

Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 70% de «oui » à l'ouverture des Offres seront à l'analyse financière.

12. Durée Validité des Offres

soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt? dix (90) jours. à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

13. Renseignements Complémentaires

les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables ou secrétariat Général de la Mairie d'AMBAM, auprès de la Commission Interne de passation des Marchés sise à la Bibliothèque Municipale ou à la Délégation Départementale des marchés dès publication de la présente demande cotation.

EBOLOWA le 1 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR P/O LE CHEF DE DÉPARTEMENT TECHNIQUE

NOMO ONGUENE Antony

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°001 (BIS) /DC/ARMP/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET SECURISATION DE L'HEBERGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TIC CRITIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMP.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

IMPUTATION

001/01/02/08/02.1.4.4.0/617500

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Les exigences de performance et de volume sans cesse croissant des données à manipuler (collecter, stocker, analyser, décider) engagent le régulateur des marchés publics dans une nouvelle ère de régulation dite de seconde génération caractérisée par :

- la proactivité à travers l'analyse prédictive des données collectées ;
- la réactivité en temps réel grâce à la détection automatique des dysfonctionnements ou des irrégularités ;
- l'approche participative et inclusive au standard international de l'Open Contracting, qui donne l'opportunité à tous les acteurs de l'écosystème de contribuer à la mise en œuvre des processus relevant des marchés publics.

Dans le but de surmonter ce défi, l'ARMP a conçu et développé la solution informatique Pridesoft® (Système Intégré de Gestion Ouvert et Multiplateforme des Marchés Publics) enregistrement OAPI n° 104694, qui a pour ambition de donner une réponse efficace et efficiente aux problématiques liées au concept de Régulation 2.0.

L'infrastructure TIC sur laquelle s'appuie la plateforme Pridesoft a été dimensionnée jusqu'ici pour répondre en priorité aux besoins des personnels de l'Agence.

Sa puissance de calcul mise à rude épreuve lors de l'exécution des fonctionnalités les plus sollicitées (e-JDM, livre Bilan et Etats Statistiques) impose des délais d'attente très longs, dont la seule solution pratique possible est le recours à d'autres ressources matérielles offline avec l'assistance indispensable des personnels techniques informatiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'une de ses missions qui est de surveiller, d'animer et d'alimenter le système d'information des marchés publics, l'Agence a formé et certifié des Consultants et/ou Cabinets chargés de former à leur tour les acteurs (plus de 3 000) devant exploiter le système Pridesoft à partir de l'exercice budgétaire 2020.

L'adhésion de ces nouveaux acteurs constitués des Maîtres d'Ouvrage des Commissions de Passation des Marchés, des Entreprises Publics, des Établissements Publics Administratifs, des Partenaires Financiers (banques et compagnies d'assurance agréés par le MINFI), des Partenaires Techniques Financiers (bailleurs de fonds), des Observateurs Indépendants, des Organisations de la Société Civile, etc..., va impliquer une augmentation exponentielle des flux de données, mettant à rude épreuve la puissance de calcul des serveurs actuels. Dès lors, les problèmes de la qualité de service (temps de réponse et disponibilité) et de sécurité (intégrité des données) vont se poser avec acuité.

C'est pour anticiper sur ces problèmes et assurer une meilleure qualité de service à tous les utilisateurs de Pridesoft que l'ARMP lance une Demande de Cotation relative au renforcement et à la sécurisation de l'hébergement de l'infrastructure TIC critique de son système d'information.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation consistent en : Hébergement sécurisé des services de la plateforme Pridesoft constitués de

- un nœud pour le site web ;
- un nœud pour l'application Pridesoft ;
- un nœud pour la banque des données des marchés publics (Pridesoft DB) ;
- un nœud pour la Formation en ligne (MOOC et Certification) ;
- un nœud pour le DNS et des outils de supervision ou monitoring ;
- un nœud pour la Messagerie ;
- un nœud pour les sauvegardes (Backup).

Le nœud backup a les caractéristiques minimales suivantes ; DD 2TB, RAM 32GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;

2.3. Les autres nœuds ont les caractéristiques minimales suivantes DD 1TB, RAM 32 GB, Processeur 4 cœurs minimum avec cadencement minimum de 3Ghz, Débit Internet et réseau privé sécurisé minimum de 1Gbit/s ;

2.4. Les services précédemment cités peuvent être fourni en mode dédié (nœuds redondés sur des sites géographiques différents) ou en Cloud ;

2.5. La plateforme doit être fournie avec des outils d'administration distant web et/ou Mobile ;

2.6. La plateforme d'hébergement doit intégrer les outils de sécurité (Anti-malware, Anti-DDoS, Anti-virus, Anti-Rootkit, etc ...) ;

2.7. Les technologies utilisées dans la plateforme à héberger sont : Ubuntu Server, Web Apache Server, PHP, MySQL, PostgreSQL, BIND, Postfix ;

2.8. La licence d'exploitation de l'ensemble des services de cette plateforme doit être de deux ans minimum ;

2.9. Le support technique associé à la plateforme d'hébergement doit couvrir la durée de validité de la licence ;

2.10. La migration des données de la plateforme actuelle vers la nouvelle plateforme ;

2.11. La formation d'au moins deux personnels de la Direction des Systèmes d'Information sur l'administration avancée d'Ubuntu Server et du SGBD PostgreSQL.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette Prestation est de **(34000000) FCFA**.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à tous les prestataires de droit Camerounais installés au Cameroun et justifiant des capacités et compétences leur permettant de réaliser les prestations objet de la présente consultation.

A cet égard, les soumissionnaires devront fournir :

- L'attestation pour soumission relative à la présente consultation signée par l'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations;
- L'attestation de Non Exclusion des Marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- L'attestation de non redevance délivrée par l'Administration fiscale ;
- Le reçu de versement des frais d'achat du dossier de consultation dans le compte intitulé « Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC : Agence Centrale de Yaoundé, Limbe, Dschang, Garoua, Douala-Bonanjio, Ebolowa, Bamenda, Maroua, Buea, Bafoussam, Ngaoundéré, Bertoua.;
- L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal compétent.

NB : Toutes ces pièces devront être authentiques et datées de moins de trois mois.

5. Financement

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont financées par le budget de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), exercice 2020, **imputation budgétaire N° 001/01/02/08/02.1.4.4.0/617500**.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté dès diffusion du présent avis, aux jours et heures ouvrables au siège de l'ARMP à Mballa II, Yaoundé, **Service des Marchés** sis au 4ème étage, porte N°6 039 ainsi que sur le site web de l'ARMP <http://www.armp.cm> , rubrique Journal des Marchés.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables au **Service des Marchés** sis au 4ème étage, porte N°6 039 de l'immeuble siège de l'ARMP à Mballa II Yaoundé, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) Francs CFA** dans le compte intitulé « Compte d'Affectation Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC : Agence Centrale de Yaoundé, Limbe, Dschang, Garoua, Douala-Bonanjio, Ebolowa, Bamenda, Maroua, Buea, Bafoussam, Ngaoundéré, Bertoua.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies, devra parvenir au Service des Marchés sis au 4ème étage, porte N°6 039 de l'Immeuble siège de l'ARMP à Mballa II Yaoundé, au plus tard **le 14 JUILLET 2020 à 10h00, heure locale** sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

*« Demande de cotation N° 001 'Bis)/DC/ARMP/CIPM/20 du 24 Juin 2020 relative au renforcement et sécurisation de l'hébergement de l'infrastructure tic critique du système d'information de l'ARMP»
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»*

9. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison est de trente (30) jours à compter de la date de notification de la Lettre Commande.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA. Cette garantie devra être délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances conformément à la réglementation en vigueur. Elle demeurera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée à l'immeuble siège de l'ARMP le 14 JUILLET 2020 à **11h00, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

- Absence de la caution de soumission ;
- Offre administrative incomplète ou non conforme après 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du Dossier de Demande de Cotation ;
- Absence de déclaration sur l'honneur sur laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années.

Critères essentiel

Disposer d'au moins une référence en matière d'hébergement de plateformes. Important : toute référence doit être justifiée (les pages de garde et de signature des contrats afférents plus procès-verbal de réception).

13. Attribution

La Commission Interne de Passation de Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Prestataire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques du Dossier de Consultation, et qu'elle est la moins-disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des marchés sis au **quatrième (4ème) étage porte n°6 039 de l'immeuble siège de l'ARMP Yaoundé à Mballa II**, Email : service-des-marches@armp.cm.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

COMMUNE DE NGAOUNDAL

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 15/06/2020
CONDUITE OPÉRATION VILLE VERTE DANS LA COMMUNE DE TIBATI**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 28 361 01 641024 2203 931

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public Exercice 2020, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour Conduite de l'opération ville verte dans la Commune de Tibati.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché consistent en Conduite de l'opération Ville verte dans la Commune de Tibati

3. Coût Prévisionnel

Un coût prévisionnel qui est de **10 000 000 (dix millions)**.

4. Participation et origine

La participation à cette Demande à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2020 sur la ligne d'Imputation Budgétaire N° **54 28 361 01 641024 2203 931**.

Autorisation de dépense:

IV03987

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **35.000 (trente cinq mille) francs CFA**, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de Tibati.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir dans les services du secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard **le 07/07/2020 à 10 Heures** et devra porter la mention :

*AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 15/06/2020
RELATIF A LA CONDUITE DE L'OPÉRATION VILLE VERTE
DANS LA COMMUNE DE TIBATI
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli avec le devis quantitatif et estimatif sous format Excel.

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Mairie de Tibati (Secrétariat Général) aux date et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.
Date limite de réception des offres **Le 07/07/2020, à 10 heures**

8. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de **deux (02) mois**.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce IV du DC, d'un montant de **200 000 (deux cent mille) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Tibati, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous

Date et heure d'ouverture des plis **Le 07/07/2020, à 11 heures**
Lieu d'ouverture des plis **Salle des actes de la Mairie de Tibati**

11. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière;
4. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;
5. L'absence de projet de lettre commande complété, paraphé sur chaque page, daté et signé par le soumissionnaire.

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

12. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Durée Validité des Offres

Le Délai d'exécution des prestations (en jours calendaires) Soixante **(60) jours**.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Tibati dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

TIBATI le 15 Juin 2020

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE NKOLMETET

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2020
DU 22 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK - UP 4X4 DOUBLE CABINE CLIMATISE A
LA COMMUNE DE NKOLMETET FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE NKOLMETET-
EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , BUDGET
AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Nkolmetet, Autorité contractante, Maître d'ouvrage lance pour le compte de sa Commune, une Consultation Ouverte pour la fourniture **d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine, dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions statutaires.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation se résument à la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture de véhicules et installées en territoire camerounais.

5. Financement

Le véhicule objet de la présente consultation est financé par le **FEICOM/COMMUNE de NKOLMETET** pour le compte de la Commune de NKOLMETET, Exercice 2020.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté et retiré au sein de **la Mairie de Nkolmetet** dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **quarante-cinq mille (45 000) francs CFA** dans les caisses de la Recette Municipale de NKOLMETET.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir sous pli fermé à la **Mairie de Nkolmetet** , au plus tard **le 14 juillet 2020 à 14 heures précises** et devront porter la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N
°02/DC/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK -
UP 4X4 DOUBLE CABINE
CLIMATISE A LA COMMUNE DE NKOLMETET
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

8. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison du véhicule est fixé à **45 jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service au fournisseur.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission, selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation (DC), d'un montant égal à **cinq cent mille (500 000) Fcfa**, établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la (DC), valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence de cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le dossier de Consultation entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'Offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres.

11. Ouverture des Plis

La Commission Interne de passation des Marchés (CIPM) de la Commune de Nkolmetet procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 14 juillet 2020 à 15 heures précises** dans la salle des délibérations de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Une feuille attestant leur présence pourra être signée à cet effet.

12. Critères d'évaluation

Après ouverture des Offres par **la Commission Interne de passation des Marchés (CIPM) de la Commune de Nkolmetet**, les plis déclarés acceptables sont confiés à une Commission Technique d'Analyse pour évaluation. L'évaluation devra permettre de déterminer le coût de chaque Offre et de comparer les Offres entre elles.

A. Critères éliminatoires :

Ils fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels, le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'Offre du soumissionnaire.

1. dossier administratif incomplet ou non conforme (**Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics**);
2. fausse déclaration ou pièces falsifiées portant sur les pièces administratives (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
3. offre technique incomplète ;
4. Non satisfaction d'au moins 75% des critères essentiels entraînant l'élimination de l'Offre ;
5. Caution de soumission non conforme au modèle joint en annexe.

B. Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront selon le système binaire (oui/non) des critères de qualification portant sur :

1. Présentation Générale de l'offre
2. Spécifications techniques
3. Références dans les fournitures similaires
4. Capacité financière
5. Délai de livraison
6. Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières La non satisfaction d'au moins **75 %** des critères ci-dessus entraîne l'élimination de l'Offre.

NB : La grille détaillée d'évaluation est annexée au présent Dossier de Consultation.

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire présentant l'Offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel L'Autorité Contractante avisera de son choix l'entreprise retenue.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Nkolmetet, **Contacts : 699 36 13 55 / 657 32 32 96 .**

DENONCIATION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48.**

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANABA MBARGA Joséphine Solange

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS DE CONSULTATION N°00000134/DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DETECTION ET D'ANALYSE DES RESEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTEE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ A L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ART) FINANCEMENT : BUDGET DE L'ART, EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
222 310

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) lance une consultation ouverte auprès des établissements Camerounais pour la fourniture de terminaux de détection et d'analyse des réseaux faibles puissance et faible portée dans les bandes 2.4 GHz et 5GHz à la Direction Générale de l'ART.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la livraison des terminaux de bonne qualité et neufs décrits dans le bordereau descriptif, quantitatif et estimatif contenu dans le présent dossier de consultation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **10 000 000 (Dix millions) de francs CFA**

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La présente consultation s'adresse aux établissements installés au Cameroun.

6. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le budget de l'ART, exercice 2020, ligne « 222 310 » « matériels informatiques réseaux et logiciels »

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de l'ART sise au premier (1^{er}) étage de l'immeuble CRISTAL, à Bastos, face Ambassade du Nigéria à Yaoundé, B.P. 6132, Tél (+237) 222 23 03 80/ 222 23 23 30, Fax : (+237) 222 23 37 48 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier établi en langue française ou anglaise peut être obtenu à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au **rez-de-chaussée de l'immeuble de la Direction Générale de ART, situé à la nouvelle route BASTOS, B.P. 6132 Yaoundé, tél : (237) 222 23 03 80, fax : (237) 222 23 04 95** sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** au titre des frais de dossier au compte d'affectation spéciale des marchés n°335988 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics **ouvert à la BICEC, dans les agences de tous les chefs-lieux de région et celles des villes de Limbe et Dschang.**

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à la consultation.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies, marqués comme tels ainsi que trois (03) versions numériques gravées sur CD, devront parvenir à la Cellule des Marchés de l'ART sise au premier (1^{er}) étage de l'immeuble CRISTAL, à Bastos face Ambassade du Nigéria à Yaoundé, au plus tard le 20 Juillet 2020 à 12 heures, heure locale sous pli fermé, cacheté et portant la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020

POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DETECTION ET D'ANALYSE DES RESEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTEE DANS LES BANDES 2.4 GHz ET 5 GHz A L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ART)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maitre d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente consultation est **d'un (01) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 3.2 du Dossier de Consultation d'un montant de deux cent mille (200 000) de F CFA. Le délai de validité de la caution de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment **l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de consultation, est un motif de rejet de l'offre sans aucun recours.**

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 20 Juillet 2020 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ART sise au deuxième (2^{ème}) étage de l'immeuble CRISTAL, à Bastos face Ambassade du Nigéria à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au deuxième (1^{er}) étage de l'immeuble CRISTAL, Bastos face Ambassade du Nigéria à Yaoundé, BP : 6132 Yaoundé, tél. : 2 22 23 03 80/ 2 22 23 23 30, fax : 2 22 23 37 48.

DENONCIATION

Pour toute information, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au **numéro vert 15 17 de la CONAC** ou aux numéros **673 20 57 25 / 699 37 07 48** du MINMAP.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ZOO ZAME Philemon

COMMUNE D'AKONOLINGA

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-AKNGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.FINANCEMENT :BIP MINSANTE- EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
IV06207/54 40 531 07 641104

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d' Akonolinga, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre de la santé publique, une consultation pour une Demande de Cotation relative à **L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA , DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.**

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, concernent la fourniture D'UN EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM dans la Commune d'AKONOLINGA.

3. Cout Prévisionnel

Une enveloppe prévisionnelle de **huit millions (8 000 000) francs CFA** est allouée pour la réalisation desdites prestations.

4. Allotissement

La fourniture de l'équipement en matériel médical fait l'objet d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront financées par le budget d'investissement public du MINSANTE, Exercice 2020, pour un montant prévisionnel de Huit millions (8 000 000) Francs CFA. Autorisation de dépenses : IV06207/54 40 531 07 641104 2272.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune d' Akonolinga, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale d'Akonolinga, d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA.**

8. Acquisition du Dossier

La présente Demande de Cotation peut être retirée à l'hôtel de ville d'Akonolinga après le versement d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA** et la délivrance d'une quittance de versement à la Recette municipale d'Akonolinga.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé contre décharge à la Commune d'Akonolinga au plus tard le **23/07/2020 à 12 heures**, heure locale et devront porter la mention:

DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-AKNGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE
DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.**

Financement : BIP MINSANTE - Exercice 2020.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum pour la fourniture dudit matériel est de **un (01) mois**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de **cent soixante mille (160 000) francs CFA**.

La caution devra rester valable **trente (30) jours** après la date d'expiration des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre-Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un temps**. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **23/07/2020 à 13 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Akonolinga siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

Critères éliminatoires :

1. Absence d'une pièce administrative au-delà des 48 heures réglementaires ;
2. Spécifications techniques non-conformes (cf. CCTP) ;
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
4. N'avoir pas réuni au moins **70%** de critères de qualifications ;
5. Absence de la Caution de soumission
6. Omission d'un prix quantifié dans le devis quantitatif et estimatif

Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

- | | |
|---|---------|
| 1. Présentation générale de l'Offre..... | Oui/Non |
| 2. Chiffre d'affaire de l'Exercices 2018 et ou 2019 | Oui/Non |
| 3. Conformité des fournitures aux spécifications techniques | Oui/Non |
| 4. Planning de livraison..... | Oui/Non |

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 70 % des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

15. Attribution

La Demande de Cotation sera attribuée au soumissionnaire dont:

- L'offre administrative sera jugée conforme ;
- L'offre technique sera jugée conforme avec pourcentage de « oui » supérieur ou égal à **70 %** ;
- L'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune d'Akonolinga, Tél : 699 95 73 08/699 84 85 49.

DENONCIATION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

UNIVERSITÉ DE BUÉA

NATIONAL CALL FOR MANIFESTATION OF INTEREST N°.001FDPPI /UB/20 OF 12/06/2020 FOR THE PRE-QUALIFICATION OF CONSULTANTS TO OVERSEE THE CONSTRUCTION OF AN ADMINISTRATIVE AND PEDAGOGIC BLOCK FOR THE FACULTY OF ENGINEERING AND TECHNOLOGY AT THE UNIVERSITY OF BUEA, (PHASE 2)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

For the Pre-Qualification of Consultants to Oversee the Construction of an Administrative and Pedagogic Block for the Faculty of Engineering and Technology at the University of Buea, (Phase 2)

2. Objet

The Vice-Chancellor of the University of Buea hereby launches a national call for manifestation of interest for qualified multi-disciplinary consultancy firms or consortia of Architects and Engineers with proven expertise in this domain and desire to participate in the pre-qualification to supervise the construction of an administrative and pedagogic block for the Faculty of Engineering and Technology at the University of Buea, (Phase 2)

3. Consistance des prestations

The call for Manifestation of Interest is intended to pre-qualify multidisciplinary consultancy firms or consortia of architects and engineers prior to participation in a restricted invitation to tender. The selected consortia shall be expected to oversee the construction of this phase of the construction.

4. Participation et origine

Participation in the Manifestation of Interest for pre-qualification of consultants is open to all consulting firms or consortia of registered architects and engineers based in Cameroon, with proof of Technical and Financial capacity to follow through the envisaged project.

5. Composition du dossier

Volume 1 shall comprise the following administrative documents:

- a) A signed declaration of manifestation of interest by the consultants including name of consultancy, address of Head Office and principal signatories;
 - b) Current Business license (Patente)
 - c) Current tax payers' card
- 4.2 Volume 2 - Technical Documents:** Volume 2 shall comprise the following technical documents:

- a) The organization of the firm or consortium
- b) The list of managing personnel which shall include: - Head of mission: Civil Engineer with not less than 7 years of professional experience on similar projects. (Similar in scale and complexity) - Project Architect/ Engineer

This list shall be accompanied by:

- Dated and signed Curriculum Vitae of each person
- A copy of diploma(s) of personnel
- c) The list of other qualified permanent personnel (Support staff)

The consultancy or consortium shall furnish a list of qualified permanent personnel (secretary, accountant, technicians, etc).

This list shall be accompanied by:

- Dated and signed Curriculum Vitae of each person - A copy of diploma(s) of personnel
- d) References of the consultant in similar works. (Minimum 3)

References presented by the consultant shall be validated based on signed affidavits by the beneficiaries of the service. i.e. first, second and last pages of signed contracts and signed reception reports.

- e) Technical capabilities and Logistics

The consultant or consortium shall present the technical capabilities and logistics to be put in place, notably:

- The list of office material (computers etc)
- Logistics (vehicle, telephone, etc) to be put at the disposal of the personnel

5) Submission of Documents:

The documents comprising volumes 1 and 2, drafted in English or French, in four (04) copies (one original and three copies) respectively distinguished as such, shall be closed, sealed and submitted latest on 10/07/2020 at **10.00 a.m.** prompt, local time at the following address:

The Development Office, Room 211, Central Administration Building, University of Buea, and shall be marked:

"NATIONAL CALL FOR MANIFESTATION OF INTEREST.

N°. 001/DPPI /UB/20 of 12/06/2020

For the **Pre-Qualification of Consultants to Oversee the Construction of an Administrative and Pedagogic Block for the Faculty of Engineering and Technology at the University of**

Buea, (Phase 2)"

"To be opened only during the Document Opening Session."

6. Critères d'évaluation

a) Eliminary Criteria

Incomplete/Non-conformity of any Administrative document(s); False statement, substitution or falsification of documents; Technical score of less than 70/100

b Essential Criteria

I. Presentation	05 points
2. References for missions involving studies or supervision (03No.) (work of comparable scale complexity, colt, building type and architecture) with justifications/proof	

15 points



1. Comprehension of terms of reference, company organization (organigram) and Methodology proposed	15 points
1. Technical equipment at the disposal of the consultant to carry out the mission (Computer and appropriate software, printer, photocopier, vehicle)	05 points
1. Qualification of the experts and their experience in the domain: Head of Mission and Project Architect/ Engineer (Diplomas and Curriculum Vitae)	20 points 60 points
TOTAL	

Following this evaluation, only candidates that have obtained a mark equal to or higher than 70%, shall be pre-qualified for the national restricted call for tenders

7. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information sought in writing may be obtained during working hours from the Development Office Room 211, of the Administration Building at the University of Buea.

8. Evaluation et publication des résultats

The retained consultants or consortium shall be consulted in the Restricted Call for Tenders which shall be addressed to them in conformity with **Article 12 (06) of Decree N°2004/275 of 24/09/2004**, instituting the Public Contracts Code in the Republic of Cameroon

BUEA le 12 Juin 2020

Le RECTEUR

NGOMO HORACE Manga

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000017/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS POUR LA REALISATION DE LA MISSION DE VEILLE SECURITAIRE.« EN PROCÉDURE D'URGENCE »

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le CIRT est une structure de l'ANTIC constituée de seize (16) personnels chargés au quotidien de la prévention et de la réponse aux actes cybercriminels au Cameroun. Afin de remplir convenablement ses missions, le CIRT a besoin de personnels compétents dans différents domaines de la cybersécurité. A cet effet, le renforcement des capacités est une activité continue au sein du CIRT et permet de maintenir les personnels à la hauteur des enjeux auxquels ils font face au quotidien.

2. Consistance des prestations

Les prestations portent sur la formation et la présentation aux examens de certification dans les domaines suivants :

- Ethical Hacking ;
- Les investigations numériques ;
- L'analyse des programmes malveillants ;
- La sécurité des infrastructures critiques ;
- La protection des postes clients ;
- La collecte des informations à travers les outils OSINT et le Dark web ;
- La protection des infrastructures critiques.

3. Participation et origine

Pour faire acte de candidature, tout Cabinet d'Etudes ou Entreprise, devra justifier d'un agrément du MINEFOP ou disposer de la tutelle d'une institution de l'Etat et être accrédité par au moins une organisation internationale opérant dans le domaine de la sécurité des TIC (EC Council, ISACA, institute Of InternalAuditors, Internal Control Institute,...).

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature seront remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, sous pli fermé scellé et comportant deux enveloppes distinctes à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (porte 162), au Ministère des Postes et Télécommunications, au plus tard **le 10 juillet 2020 à 14 heures 30 minutes**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000017/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS POUR LA REALISATION DE LA MISSION DE VEILLE SECURITAIRE
« A l'ouverture qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Le dossier d'Avis à Manifestation d'Intérêt comprendra les sections suivantes :

- Section 1 : Pièces administratives ;
- Section 2 : Dossier technique.

Section 1 : pièces administratives (enveloppe A)

La section 1 comprend les pièces administratives (originales ou leurs copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) et valables pour l'exercice en cours) suivantes :

- lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une attestation de soumission signée des services de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois
- copie du registre du commerce, certifiée au greffe du tribunal de 1ère instance ;
- attestation de non redevance (copie certifiée, par le service des impôts) ;
- attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- attestation de non faillite (original ou copie certifiée par le greffe du tribunal de 1ère instance.

Section 2 : dossier technique (enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la présentation du cabinet ainsi que les domaines d'action et d'intervention ;
- l'agrément et accréditation ;
- la liste des formateurs avec les copies des diplômes et des CV datés et signés par chaque expert ;
- les références du Cabinet d'Etudes pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) (marchés et lettres commande...) ;
- la compréhension du mandat de mission (TDR) .

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier administratif ou technique incomplet ;
- Fausse déclaration, document falsifié ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.

Critères de qualification

Les offres techniques seront présentées en fonction des principaux critères ci-après :

- Expérience générale20 points ;
 - Être une entreprise de droit camerounais disposant d'un agrément du MINEFOP ou disposer de la tutelle d'une institution de l'Etat.....5 points ;
 - Etre accrédité par au moins une organisation internationale opérant dans le domaine de la sécurité des TIC (EC Council, ISACA, Institute Of Internal Auditors, Internal Control Institute,...)10 points ;
 - Disposer d'une expérience d'au moins 05 ans dans les formations professionnelles en audit et cybersécurité et dans la préparation des certifications en audit des systèmes d'information, cybersécurité et sécurité des systèmes .
.....5 points ;
- Expérience du formateur clé.....50 points ;

Poste	- Qualifications	Notation
Formateur N°1 CEHv10	- BAC+3 minimums ; - Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la cyber sécurité; - Disposer de la certification CEHv10 ; - Être titulaire d'au moins deux (02) des certifications suivantes (CISM, CISA, CSA, ECSA, LPT, VWCP, CCNA, CCNP, MCSA, ...) -avoir dispensé au moins deux (02) sessions de formations en rapport avec la cyber sécurité.	12.5 points

Formateur N°2 CHFIv9	- BAC+3 minimums ; - Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la cyber sécurité; - Disposer de la certification CHFIv9 ; - Être titulaire d'au moins deux (02) des certifications suivantes (CEH, CISM, CISA, CSA, ECSA, LPT, VWCP, CCNA, CCNP, MCSA, ...) ; - avoir dispensé au moins deux (02) sessions de formations en rapport avec la cyber sécurité.	12.5 points
Formateur N°3 ECSAv9	- BAC+3 minimums ; - Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la cyber sécurité; - Disposer de la certification ECSAv9 ; - Être titulaire d'au moins deux (02) des certifications suivantes (CEH, CISM, CISA, CSA, LPT, VWCP, CCNA, CCNP, MCSA, ...) ; - avoir dispensé au moins deux (02) sessions de formations en rapport avec la cyber sécurité.	12.5 points
Formateur N°4 CSCU	- BAC+3 minimums ; - Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans la cyber sécurité; - Disposer de la certification CSCU ; - Être titulaire d'au moins deux (02) des certifications suivantes (CEH, CISM, CISA, CSA, LPT, VWCP, CCNA, CCNP, MCSA, ECSA ...) ; - avoir dispensé au moins deux (02) sessions de formations sur en rapport avec la cyber sécurité.	12.5 points
TOTAL		50

a) Références du candidat.....30 points.

Les références du Cabinet d'Etudes ou de l'institut pour la préparation de stagiaires aux certifications au cours des cinq (05) dernières années

- au moins deux formations similaires.....30 points ;

- une formation similaire.....10 points.

N.B : Justifier chaque formation réalisée par une copie de la première et dernière page et un Procès-verbal de réception ou une attestation de bonne fin d'exécution des travaux ; Ou tout autre document portant les signatures et cachets de l'entité bénéficiaire de la formation.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, porte 108, Ministère des Postes et Télécommunications, bâtiment annexe. Tél : 222 23 29 75 / 242 74 27 67.

8. Evaluation et publication des resultats

L'Avis d'Appel d'Offres National Restreint (AONR) fera office de publication des résultats du présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt./-

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000018/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUDITEURS EN SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION« EN PROCÉDURE D'URGENCE »

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Conformément à la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun et au décret n° 2012/1643/PM du 14 Juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'audit de sécurité obligatoire des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information, l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) procède annuellement, depuis 2013, à des audits de sécurité des systèmes d'information de certaines Structures publiques et privées. En application des dispositions du décret suscité, l'ANTIC procède à l'accomplissement de cette tâche qui contribue à la préservation de cyberspace Camerounais. Il importe de noter que depuis 2013, cent quarante-deux (142) missions d'audits ont été réalisées par l'ANTIC. Ainsi afin d'améliorer les compétences des Experts auditeurs assignés à cette activité, il conviendrait ainsi de renforcer les capacités des Experts auditeurs de l'ANTIC et des auditeurs agréés au regard de l'évolution des standards d'audits, des menaces sur le cyberspace national et des outils technologiques nécessaires à la bonne réalisation des missions d'audit.

2. Consistance des prestations

Les prestations portent sur la formation et la présentation aux examens de certification dans les domaines suivants :

- Certified Ethical Hacker v10 (CEH v10);
- ISO27001:Certified Lead Auditor (CLA);
- COBIT5 Foundation/Implementation ;
- Certified Information Systems Security Professional (CISSP).

3. Participation et origine

Pour faire acte de candidature, tout Cabinet d'Etudes ou Entreprise, devra justifier d'un agrément du MINEFOP ou disposer de la tutelle d'une institution de l'Etat et être accrédité par au moins une organisation internationale opérant dans le domaine de la sécurité des TIC (EC Council, ISACA, institute Of InternalAuditors, Internal Control Institute, PEOPLECERT, PECB, ISC²...).

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature seront remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, sous pli fermé scellé et comportant deux enveloppes distinctes à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (porte 162), au Ministère des Postes et Télécommunications, au plus tard le 10 juillet 2020 à 14 heures 30 minutes, heure locale et devra porter la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000018/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AUDITEURS EN SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Le dossier d'Avis à Manifestation d'Intérêt comprendra les sections suivantes :

- Section 1 : Pièces administratives ;
- Section 2 : Dossier technique.

Section 1 : pièces administratives (enveloppe A)

La section 1 comprend les pièces administratives (originales ou leurs copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) et valables pour l'exercice en cours) suivantes :

- lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une attestation de soumission signée des services de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois
- copie du registre du commerce, certifiée au greffe du tribunal de 1ère instance ;
- attestation de non redevance (copie certifiée, par le service des impôts) ;
- attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- attestation de non faillite (original ou copie certifiée par le greffe du tribunal de 1ère instance.

Section 2 : dossier technique (enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la présentation du cabinet ainsi que les domaines d'action et d'intervention ;
- l'agrément et accréditation ;
- la liste des formateurs avec les copies des diplômes et des CV datés et signés par chaque expert ;
- les références du Cabinet d'Etudes pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières dans le domaine des postes (marchés et lettres commande...) ;
- la compréhension du mandat de mission (TDR).

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Fausse déclaration, document falsifié ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.

Critères de qualification

Les offres techniques seront présentées en fonction des principaux critères ci-après :

- Expérience générale15 points ;
 - Etre une entreprise de droit camerounais disposant d'un agrément du MINEFOP ou disposer de la tutelle d'une institution de l'Etat.....5 points ;
 - Etre accrédité par au moins une organisation internationale opérant dans le domaine de la sécurité des TIC (EC Council, ISACA, Institute Of Internal Auditors, Internal Control Institute, PEOPLECERT, PECB, ISC²...).
 -5 points ;
 - Disposer d'une expérience d'au moins 05 ans dans les formations professionnelles en audit et cybersécurité et dans la préparation des certifications en audit des systèmes d'information, cybersécurité et sécurité des systèmes
 -5 points ;
- Expérience du formateur clé.....50 points ;

Poste	- Qualifications	Notation
Formateur N°1 (Renforcement des capacités sur le Certifié Ethical Hacker v10 (CEH v10))	- Ingénieurs IT, niveau minimum de BAC+5 ; -Expérience professionnelle : 05 ans ; - Avoir déjà participé comme formateur à au moins 02 sessions de formations en relation avec la sécurité des réseaux et tests d'intrusions ; -Etre certifié CEHv9 -au moins deux Certifications parmi les suivantes : ECSA, CISM, ISO 27001 lead implementer, CISSP, CSSLP	12.5 points

Formateur N°2 (Renforcement des capacités sur ISO27001:Certified Lead Auditor (CLA))	- IngénieursIT, niveau minimum de BAC+5 ; - Expérience professionnelle : 05 ans; - Avoir déjà réalisé au moins 02 sessions de formations en ISO 27001 Lead Auditor; -Etre certifié ISO 27001 Lead Auditor -Détenir au moins deux Certifications parmi les suivantes : CEHv9, CISSP, CISM, ISO 27001 Lead auditor, ISO27002 lead manager	12,5 points
Formateur N°3 (Renforcement des capacités sur COBIT5 Foundation/Implementation)	- Ingénieurs IT, niveau minimum de BAC+5 ; - Expérience professionnelle : 05 ans - Avoir déjà réalisé au moins 02 sessions sur COBIT -Etre certifié COBIT 5 Implementation ; -au moins deux Certifications parmi les suivantes : COBIT, ITIL 4, MehariRisk Manager, Ebios	12,5 points
Formateur N°4 Renforcement des capacités sur Certified Information Systems Security Professional (CISSP)	- IngénieursIT, niveau minimum de BAC+5 ; - Expérience professionnelle : 05 ans - Avoir déjà réalisé au moins 02 sessions de formations en relation avec la sécurité des applications ; -Etre certifié CISSP -au moins deux Certifications parmi les suivantes : CEHv9, CISSP, CSSLP, ISO 27034 Certified, CISM	12,5 points
TOTAL		50

a) Références du candidat.....30 points.

Les références du Cabinet d'Etudes ou de l'institut pour la préparation de stagiaires aux certifications au cours des cinq (05) dernières années

- au moins deux formations similaires.....30 points ;

- une formation similaire.....10 points.

N.B : Justifier chaque formation réalisée par une copie de la première et dernière page et un Procès-verbal de réception ou une attestation de bonne fin d'exécution des travaux ; Ou tout autre document portant les signatures et cachets de l'entité bénéficiaire de la formation.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, porte 108, Ministère des Postes et Télécommunications, bâtiment annexe. Tél : 222 23 29 75 / 242 74 27 67.

8. Evaluation et publication des resultats

L'Avis d'Appel d'Offres National Restreint (AONR) fera office de publication des résultats du présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt./-

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000019/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE ELECTRONIQUE POUR LES PARCHEMINS ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN. « EN PROCÉDURE D'URGENCE »

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La sécurisation des systèmes d'information est de nos jours au cœur de toutes les préoccupations dans un monde où s'effectue chaque jour des actes répréhensibles commis au travers des moyens de communications électroniques. Ces actes peuvent aller d'une simple falsification, usurpation d'identité d'un citoyen ou d'une entreprise à une cyber attaque ou encore une cyber guerre de grande ampleur, pouvant paralyser l'économie nationale ou porter atteinte à la sécurité de l'Etat, aux données personnelles de certaines personnes.

Soucieux d'encadrer et de sécuriser le secteur des TIC en vue d'y créer un environnement de confiance, les pouvoirs publics ont défini un cadre réglementaire par la promulgation de deux lois à savoir : la loi N° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et la cybercriminalité et la loi N°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun.

Le Ministère des postes et télécommunications s'est ainsi vu confier par ces lois la charge d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de sécurité des communications électroniques au Cameroun, en tenant compte de l'évolution technologique.

Le décret N°2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du ministère des postes et télécommunications marque l'avènement d'une direction en charge de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. L'une des principales missions de cette direction étant d'apporter un appui technique à la sécurisation des systèmes d'information de l'Etat.

Dans le contexte de l'OBC de 1995 à nos jours aucune donnée n'a été numérisée, ni archivée, à fortiori pas sécurisée. Il est donc évident et urgent pour l'OBC de mettre en place un système de sécurité électronique pour les parchemins et autres documents administratifs de l'Office du Baccalauréat du Cameroun produit depuis 1995 jusqu'à nos jours

Conscient de ces enjeux, plusieurs institutions ont mis en place des stratégies pour la protection de leurs systèmes d'information. C'est notamment le cas des banques dont personne n'ignorerait les dégâts collatéraux si à jamais la sécurité à ce niveau était mise à mal, mais c'est aussi le cas des institutions universitaires dont personne n'ignorerait également les dégâts collatéraux si à jamais la contrefaçon et la falsifiabilité étaient les maîtres mots en ce qui concerne les relevés de notes et autres documents officiels.

Aucune institution n'étant donc épargnée par la cyber guerre, l'usurpation d'identité ou encore la falsification et la contrefaçon, l'Office du Baccalauréat du Cameroun compte réduire la vulnérabilité de ses documents en se dotant d'une plateforme d'archivage et de sécurisation électronique des relevés de notes et documents officiels afin de les rendre encore plus crédibles et infalsifiables.

2. Consistance des prestations

La réalisation de cette étude passe par les activités suivantes :

- Dresser l'état des lieux et diagnostic du niveau de sécurisation des documents officiels et Parchemins de l'Office du Baccalauréat du Cameroun et de l'ensemble des documents à sécuriser
- Benchmarking des solutions utilisées dans les structures similaires dans au moins 4 pays ;
- proposition d'une solution technique sécurisée et fiable système (Plateforme) de sécurisation desdits documents pour l'OBC et des mécanismes sa mise en œuvre
- Elaboration des spécifications techniques et factures pro-forma des prestations à réaliser ainsi que, des équipements exhaustifs à acquérir pour la conception et de l'implémentation de cette solution (plateforme).
- Elaboration des Profils du cabinet et /ou des personnels de la structure à recruter pour la mise en œuvre de cette plateforme.
- Définition des modules de formationsur l'utilisation et le fonctionnement de la plateforme.
- Elaboration des Profils des futurs exploitants de la plateforme.
- Elaboration des mécanismes de suivi-évaluation dudit projet et de son extension dans les établissements d'enseignement secondaire.
- Estimation financière de la mise en œuvre de la solution.
- Organisation du séminaire de restitution et d'appropriation de l'étude

3. Participation et origine

Pour faire acte de candidature, tout Cabinet d'Etudes ou Entreprise, devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine des études relatives aux activités de sécurité électronique/systèmes d'information.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature seront remis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, sous pli fermé scellé et comportant deux enveloppes distinctes à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (porte 162), au Ministère des Postes et Télécommunications, au plus tard **le 10**

Juillet 2020 à 14 heures 30 minutes, heure locale et devra porter la mention :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000019/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE ELECTRONIQUE POUR LES PARCHEMINS ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN.

« A N'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Le dossier d'Avis à Manifestation d'Intérêt comprendra les sections suivantes :

- Section 1 : Pièces administratives ;
- Section 2 : Dossier technique.

Section 1 : pièces administratives (enveloppe A)

La section 1 comprend les pièces administratives (originales ou leurs copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) et valables pour l'exercice en cours) suivantes :

- lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- Une attestation de soumission signée des services de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois
- copie du registre du commerce, certifiée au greffe du tribunal de 1ère instance ;
- attestation de non redevance (copie certifiée, par le service des impôts) ;
- attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- attestation de non faillite (original ou copie certifiée par le tribunal de 1ère instance.

Section 2 : dossier technique (enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- la présentation du cabinet ainsi que les domaines d'action et d'intervention ;
- la liste du personnel clé avec les copies des diplômes et des CV datés et signés par chaque expert ;
- les références du Cabinet d'Etudes pour les prestations similaires réalisées au cours des cinq (05) dernières dans le domaine des postes (marchés et lettres commande...) ;
- la compréhension du mandat de mission (TDR) ;
- les moyens matériels et logistiques.

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier administratif ou technique incomplet ;
- Fausse déclaration, document falsifié ;
- Note technique inférieure à 75 points sur 100.

5.2. Critères de qualification

Les offres techniques seront présentées en fonction des principaux critères ci-après :

- a) Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, démarche méthodologique...).....25 points ;
 - b) Expérience du personnel clé.....45 points ;
 - Un (01) Chef de mission : Ingénieur en Génie Télécommunications ou Informatique, Bac +5 ans ou Master dans ces filières, expert sécurité des réseaux ou son équivalent. Certifié CISSP en sécurité des systèmes d'information ; Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 05 ans. Avoir une expertise en gestion et management des projets ainsi qu'en planification et ayant déjà réalisé ou participer à la réalisation d'au moins deux projets similaires.20 points ;
 - Expert en transformation digitale et en gestions des projets informatiques : ingénieur informaticien, télécommunication ou TIC, BAC +5, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (05) ans en sécurité des systèmes d'informations. Avoir une certification dans les normes de la série 2700X, ayant participé à la réalisation d'au moins deux projets similaires.....15 points
 - Expert en sécurité des réseaux et système d'information : Ingénieur informaticien option sécurité des réseaux, BAC+5 ou master, certifié en sécurité des systèmes d'information (CCNA security, ou CISM, ou CCSP, ou CISSP, ou CEH ou autre certificats en sécurité des S.I.) ; Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 05 ans, ayant déjà réalisé ou participer à la réalisation d'au moins deux projets similaires10 points;
 - c) Références du candidat.....30 points.
- Les références du Cabinet d'Eudes pour les études/ prestations de sécurité des systèmes d'information au cours des cinq (05) dernières années (fournir les preuves de la réalisation des missions similaires) :
- au moins deux références similaires.....30 points ;
 - une référence similaire.....10 points.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information, porte 108, Ministère des Postes et Télécommunications, bâtiment annexe. Tél : 222 23 29 75 / 242 74 27 67.

8. Evaluation et publication des resultats

L'Avis d'Appel d'Offres National Restreint (AONR) fera office de publication des résultats du présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt./-

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

COMMUNE DE NGANHA

COMMUNIQUE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que la lettre-commande objet de l'Avis d'Appel d'Offres N°08/AONO/C.NGANHA/CIPM/2020 du 28 avril 2020 relatif aux travaux de Réhabilitation de la Mini-Centrale Solaire Photovoltaïque de Ngan-Ha dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP, MINDDEVEL 2020 est attribuée aux **ETS E GE TRA**, BP : 475 Ngaoundéré pour un montant **TTC de 40 000 000 F CFA** avec un délai d'exécution de **Quatre (04) mois**.

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. : 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de procédure.

le 2 Juin 2020

Le MAIRE

AWALOU MOHAMADOU

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°002/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'UNITE DE FORMATION EN M2CANISATION AGRICOLE ET DE FRUITS ET LEGUMES A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO..

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA
(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

Communique

Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **INFRUCTUEUX**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	INFRUCTUEUX	0	0	0

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de venir les retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

COMMUNE DE BONGE

DECISION NO. 02/MMC/2020 BEARING ON THE AWARD OF CONTRACT FOR OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO.02/AONO/COMMUNE DE MBONGE/MEME/CPMI/2020 OF 15/04/2020 FOR THE SUPPLY OF MEDICAL EQUIPMENT TO IHC BAI MANYA, BIG BEKONDO, BIG NGANJO, BOKOSSO, AND BIG NGWANDI THE MAYOR MBONGE COUNCIL MINDFUL: OF THE 1996 CONSTITUTION AS AMENDE' AND SUPPLEMENTED BY LAW NO.2008/001 OF 14/04/2008; MINDFUL: OF DECREE NO 204/275 OF 24' SEPTEMBER 2004 ON PUBLIC CONTRACT CODE; MINDFUL: OF DERME NO 2011/408 OF 9' DECENIBER, ORGANIZING THE PRESIDENT OF THE RCPUBLIC; MINDFUL: OF DECREE NO. 2011/410 OF DECENILX:R, 2011 LI>MIING THE COMMUE' TT; MINDFUL: OF DECREE NO. 2012 (J)' 8' MARDI 2012 RELATIIG TU THE SELLING UP, :NID FUNCTIOI LING OF THE TENDER BOARD, MINDFUL: OF ARETC NO 0747/CAB/DR/ OF 27' NOVEMBER, 2017 BEARING ON DIE ;IPPON ITMENT OF PERSONNEL OF THE EXTERNAT SERVICES OF MINISTRY OF PUBLIC CONTRACT; MINDFUL: ()1' CIRCULAI- NO 001/CAB/PR OF I FRIME 2012 OF LITE AWARCL, THE CONTROL OF EXECUTION OF PUBLIC CONU-ACT; MINDFUL: OF CIRCULA,- NO 004/CAB/PR OF DECENILX:R '2003 RCLATIIG TA LITE APPLICATION OF PUBLIC CONTRACT CODE; CIRCULAR: NO 001/C/MINFI OF 28/DECEMBER, 2018 ON INSTRUCTIONS RELATING TO THE EXECUTION OF FINANCE LAWS, THE MONITORING :NUL CONTROL OF THE EXECUTION OF THE BUDGET OF DIE STATE AND OTHER PUBLIC ENTITIES, FOR THE 2020 LIRZAITCIAL YEAR; MINDFUL: OF ORTLER N°000304/0/MINDDEVEL OF 9/03/2020 TO ESTABLISH THE ÉLECTION OF DIE MAYOR AND DEPUTY MAYORS AFTER THE MUNICIPAL ÉLECTION OF 09/02/2020 IN MBONGE COUNCIL, CONFINNING CHIEF DANIEL MATTA MOKAMBE AS MAYOR OF MBONGE COUNCIL; MINDFUL: OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS 02/ONIT/MAYOR/MBONGE/MEMK/MBRRB/2020/ OF 15/04/2020; MINDFUL: OF LITE REPORT OF SUL) TECHNICAL COMMISSION; MINDFUL: (J)' LITE AWARD PROP(SAL MADE BY LITE MIME: COUNCIL INTERNA" TENDER BOARD OF 13/05/2020;

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

HEREBY DECIDES AS FOLLOWS

Article 1: Tliai lite Jobbitig Ortlar for the supply of medical equipment to 11-IC Bai Many, Big Bekondo, Big Nganjo,Bokosso and Big Ngwandi lias been awaMed as follows;

S/N	SUCCESSFUL BIDDER	CONTRACT AMOUNT	BUDGET HEAD NO.	DURATION
01.	FOR THE SUPPLY OF MEDICAL EQUIPMENT TO IHC Bai Many, Big Bekondo, Big Nganjo,Bokosso and Big Ngwandi	34.300.000	5446 641916 2772	02 MONTHS

Article 2: That flic Concerned is requested to prescnt hiniself wi bout any dclay in Mbonge Council for elaboration of drali contract.

MBONGE le 26 Mai 2020

Le MAIRE

MATTA MOKAMBE Daniel

COMMUNE DE KUMBA 3E

COMMUNIQUE N0-1(KUMBA III\ITB\MEME\SWR BEARING ON THE PUBLICATION OF RESULTS FOR INVITATION TO TENDER IN KUMBA III SUL) DIVISION FOR THE 2020 FINANCIAL YEAR. THE MAYOR OF THE KUMBA III COUNCIL, CONTRACTING AUTHORITY, HEREBY PUBLISHES THE RESULT OF AN INVITATION TO TENDER AS FOLLOWS:

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

S/N	TENDER REFERENCES	13IDDER RETAINED	CONTRACT AMOI TNT	CONTRACT PERIOD
01	No 01 \ONIT\ITB\KI IM BA III for the construction of a 1)lod5,, of two classrooms in G.S Barombi.	as ELOH IM BOX 169 'MEA	20.854.905	90 DAYS

KUMBA le 4 Juin 2020

Le MAIRE

BALOMOTH ÉPSE NGAH Marie Thérèse Rosie

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°01/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MONOPHASÉ DU VILLAGE YEM (1,5 KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou,

Communique : par Décision N° 01/D/C.MFOU/SG/SIGMP/20 de 08 JUIN 2020, portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 003/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique monophasé du village YEM (1,5 km), dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : GROUPE POLYVALENT BP : 17101 Yaoundé Tél : 697 14 19 80	19 950 000 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMUNIQUE N°04/CES/CAB/PCES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/CES/SG/2020 DU 20/04/2020 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES PAVES ET DES ABORDS EXTERIEURS AU SIEGE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL A YAOUNDE, EST PAR LE PRESENT COMMUNIQUE ANNULE.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le PRÉSIDENT

AYANG LUC

CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION

COMMUNIQUE NO. 001/20 PUBLICATION OF RESULTS FOR URGENT RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 001/CDC/DHR/ITBI20 FOR THE PROVISION OF INSURANCE COVERAGE FOR CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION THE GENERAL MANAGER OF CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION INFORMS THE SERVICE PROVIDERS WHO TENDERED FOR THE ABOVE THAT THE BIDS HAVE BEEN AWARDED AS FOLLOWS; LOT 1: GLOBAL DAMAGE INSURANCE (FIRE INSURANCE, BURGLARY & THIRD PARTY LIABILITY

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

N°	BIDDERS	Technical score	Financial score	Amount TTC FCFA	Final score	Rank	
LOT1							
GLOBAL DAMAGE							
1	ZENITH INSURANCE	94	93.1	78 750 000	93.85	1st	
2	ACTIVA ASSURANCES	88	97.2	75 905 608	90.71	2nd	
3	SAAR ASSURANCES	82.2	100	73 642 836	87.75	3rd	
LOT2							
MOTOR INSURANCE							
1	ZENITH INSURANCE	96	98.4	136 149 286		1st	
2	ACTIVA ASSURANCES	90	90.93	147 334 487		2nd	
3	SAAR ASSURANCES	85.5	100	133 973 688		3rd	
LOT 3 marine cargo import insurance							
1	ACTIVA ASSURANCES	87	100	64 395 000	90.9	1st	
2	ZENITH INSURANCE	94	73.88	87 166 079	87.96	2nd	
3	SAAR ASSURANCES	81.5	77.25	83 355 750	80.23	3rd	

The execution of the above services shall be within **thirty six (36) months** with effect from the 1st of July, 2020 to the **30th of June, 2023**.

The Service Providers concerned should contact the General Manager of Cameroon Development Corporation (Room 209) as soon as possible to collect the letter(s) of Notification of award and subscribe to the draft Contract(s).

The Service Provider not retained is requested to collect their offers within **15 days** from the date of publication of this communiqué. Failure to do so, the said documents shall be disposed of without further notice.

LIMBE le 2 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FRANKLIN NJIE

COMMUNE DE BONGE

PUBLICATION OF TENDER RESULTS FOR THE 2020 PUBLIC INVESTMENT BUDGET (BIP) FOR MBONGE COUNCIL THE FOLLOWING ENTERPRISES HAVE BEEN RETAINED TO EXECUTE WORKS CONSIDERING THEIR SUCCESS IN THE BID AWARD PROCESS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

S/N	Project Title	Enterprise	Reference	Duration	Amount (frs cfa)
01	The supply of medical equipment to 1HC liakumba	ETS. AUTO POLYVALENT B.P. 169 - KUMBA	N° 01/AONO/COMMUNE /DFIMBONGFJMEMFICPMI/2020/ of 15/04/2020	Two Months	8.000.000
02	The supply of medical equipment to Rai Many, 13i Bekonclo, Big • Ng-anjo, Bokosso and Big Ngwandi	E:TS. AUTO POLYVALENT B.P. 169 - KM1311; U	N° 02/AONO/COMMUNE 1)F/M BON GE/M EME/CPM1/2020	Two Months	34.300.000
03	For the construction Of one borehole equipped with an electrical pump and a water tank at Mbonge Manunba New Lay Out at G.S. Mbalangi Group 11	ETS. BATS-ENGINEERING — CAMEROON P.O. BOX 103 Nt uyuka	N° 01/ONIT/COMMUNE DE/MBONGE/MEME/CPM1/2020	Two Months	11.984.625

MBONGE le 20 Mai 2020

Le MAIRE

MATTA MOKAMBE Daniel

COMMUNE DE MARTAP

COMMUNIQUE N° 15/C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/ ANO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2020 DU 26 MARS-2020 POUR LES TRAVAUX DE D'UN PARC VACCINOGENE A MARTAP DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAP
FINANCEMENT : BIP 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale **N° 15/DM/C-MTP/CIPM du 29 Mai 2020** la lettre Commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après:

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°07/DAO/C MTP/SG/ST/ CIPM/2020 DU 26 MARS 2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A MARTAP	ETS HALAL ET FRERES BP: 592 NGAOUNDERE Tél : 675 79 72 17	7 999 886	3 Mois (90 jours)

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour l'établissement de la lettre commande y relative.

MARTAP le 29 Mai 2020

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

COMMUNE DE NGANHA

COMMUNIQUE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que le marché objet de l'Avis l'Appel d'Offres National Ouvert N° **09/AONO/C.NGANHA/CIPM/2020 du 28 avril 2020** relatif aux travaux de Construction du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ) de Ngan-Ha dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP, MINJEC 2020 est attribué aux **ETS NELNA ET FILS**, Tél. : 699 80 41 72 pour un **montant TTC de 60 000 000 F CFA** avec un délai d'exécution de **Quatre (04) mois**.

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. : 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de procédure.

NGAOUNDERE le 2 Juin 2020

Le MAIRE

AWALOU MOHAMADOU

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°06/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KOUMOU I, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEDUB ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou,

Communique : par Décision N° 06/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 08 JUIN 2020 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 002/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école maternelle publique de KOUMOU I, dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : EL SHADAI & BUSINESS BP : 1783 Yaoundé, Tél : 653 17 50 80	18 980 557 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**COMMUNIQUE N°012/C/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 DU 23 JUIN 2020 PORTANT
PUBLICATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°012/AONO/MINPMEESA/CIPM/2020 DU 05 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES
PARKINGS, DES ESPACES VERTS ET VRD DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN
(PROCÉDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE
2020 IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 54 39 513 05 330003 2203**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Maître d'Ouvrage, communique :

Par Décision N°_012_/D/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 du_23 juin 2020_, le soumissionnaire dont le nom suit est déclaré adjudicataire de la prestation susvisée :

Désignation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant (TTC)	Lieu d'exécution
Travaux d'aménagement des parkings, des espaces verts et VRD du Village Artisanal Spécial de Foumban	ETS LA GLOIRE	04 mois	Quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille deux cent trente-huitp (98.542.238) francs CFA.	Foumban

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, Porte 15T02), pour les formalités de signature des Marchés.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MINISTRE

BASSILEKIN III Achille

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA MISE EN PLACE DES CHAMPS ECOLES DE CULTURES MARAICHIERES ET VIVRIERES (LOT1) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA (AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

Communique

Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **Etablissements N&B**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	Etablissement N&B	14 756 000	14 756 000	Trois (03) mois

Par conséquent, il invite ledit soumissionnaire à se présenter à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela au Département de l'Administration et des Finances (Service des Marchés et des Engagements) dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de venir les retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE N°00000026/C/MPT/UCP-CAB/SPM (AI)/2020 DU 22 JUIN 2020 PORTANT ANNULATION D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Postes et Télécommunications communique :

L' Appel d'Offres International N°00000017 /AOI/MPT/UCP-CAB/CSPM/2019 DU 29 Juillet 2019 POUR LA FOURNITURE, LA FORMATION ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR LES DIFFERENTS CENTRES COMMUNAUTAIRES (TCP, CEAC/DAA ET CPFF) IDENTIFIES est annulé.

Suivant les dispositions du bailleur de fonds dans le Dossier d'Appel d'Offres, notamment la clause de l'IS 34, «En cas d'annulation de l'appel d'offres, toutes les offres remises, et notamment les garanties de soumission, seront renvoyées aux soumissionnaires dans les meilleurs délais ».

Ainsi, les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres sous quinzaine, passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°07/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR NKOMEFOU-ELENDE : OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINADER ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de Mfou,**

Communique : par Décision N° 07/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 08 JUIN 2020 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 007/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour NKOMEFOU-ELENDE : Ouverture des pistes agricoles dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : EXPRESS TRADE Tél : 699 84 34 10	10 553 625 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°09/C/C.MFOU/SG/BMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/C.MFOU/SMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE MODERNE DANS LA VILLE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou,

Communique : par Décision N° 09/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 11 JUIN 2020 portant attribution Marché relatif à l'Appel d'Offres National ouvert N° 009/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'une gare moderne dans la ville de Mfou, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

Le Marché sus visé est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : C.C.S. Tél : 677 43 94 55/698 13 29 09	67 417 988 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement du Marché y relatif./-

MFOU le 11 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°001/AONO/EPAB/D/DAF/MAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES PLANTS ET A LA MISE EN PLACE DES PARCS A BOIS POUR FORMATION (LOT2) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA (AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

Communique

Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **SOCIETE CAGEEO CBTP**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	SOCIETE CAGEEO CBTP	14 999 265	14 999 265	Trois (03) mois

Par conséquent, il invite ledit soumissionnaire à se présenter à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela au Département de l'Administration et des Finances (Service des Marchés et des Engagements) dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de venir les retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

**PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°11/AONO/JO5/CDPM/2020 DU 12/05/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MEVABOUTOU,
COMMUNE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département de la Mefou et Afamba communique par Décision N° 530 /DP/JO5/CDPM du 17/06/2020 portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert sus-mentionné comme suit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT LU DE L'OFFRE TTC (FCFA)	MONTANT CORRIGE DE L'OFFRE TTC (FCFA)	OBSERVATIONS
MARTEAU SERVICES SARL	7 998 813	7 998 813	Qualifié car offres techniquement et financièrement recevable.

Est retenu pour l'exécution desdits travaux, l'Entreprise **MARTEAU SERVICES SARL**, pour un montant TTC de **7 998 813** FCFA et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Par conséquent, l'Entreprise **MARTEAU SERVICES SARL** est invitée dès publication de ce communiqué à se présenter à la Préfecture de Mfou pour les modalités d'établissement de la lettre-commande.

MFOU le 17 Juin 2020

Le PRÉFET

DJIKDENT EMMANUEL MARIEL

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°03/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE NKOLNGUET, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de Mfou,**

Communique : par Décision N° 03/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 08 JUIN 2020, portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'électrification du village NKOLNGUET, dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : MANTE BP : 16007 Yaoundé Tél : 696 19 77 26	9 994 736 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°02/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE BENEBALOT, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE ;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Commune de Mfou,**

Communique : par Décision N° 02/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 08 JUIN 2020, portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 004/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'électrification du village BENEBALOT, dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : LAURYS & EXPORT BP : 4717 Yaoundé Tél : 677 10 51 03	9 809 040 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

COMMUNIQUE N°04/C/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ; FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL ; EXERCICE : 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou,

Communique : par Décision N° 04/D/C.MFOU/SG/SMP/20 de 08 JUIN 2020 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 006/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'extension du réseau électrique à EKOKO I (acquisition d'un transformateur), dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

La Lettre Commande sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : SPIDER CORPORATION Tél : 698 48 93 53	5 994 996 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est par ailleurs invité à se présenter au plus tard sept (07) jours suivants la publication du présent communiqué, au service des marchés publics de la Mairie de Mfou, pour l'établissement de la Lettre Commande y relative./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/FODECC/CSPM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES CHARGÉ DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) ;

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Conformément aux dispositions de l'article 93 (2) du Code des Marchés Publics, les résultats de l'ouverture des Dossiers administratifs Restreint susmentionné se présentent de la manière suivante :

N°	SOUSSIONNAIRE	Note obtenue	Statut de l'offre	
1	NEWKO AUDIT	95.5 / 100	Admis pour la suite de la procédure	RAS
2	OKALLA AHANDA & ASSOCIES	80.5 / 100	Admis pour la suite de la procédure	RAS
3	DELOITTE & TOUCHE	41 / 100	Rejetée	Motifs du rejet : - Absence ou non-conformité d'une pièce -note technique inférieure à 70/100

Les Soumissionnaires admis pour la suite de la procédure sont invités à l'ouverture des Offres Financières qui aura lieu le **26 juin 2020** à 14h00 au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE MARTAP

COMMUNIQUE N°14 /C/C-MARTAP/SG/ST/2020 DU 29 MAI 2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS L'AVIS DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONS N°05/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2020 DU 26 MARS 2020 POUR LA LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCCOLAIRES/PAQUEST MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. (EN PROCÉDURE D'URGENCE) MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAPFINANCEMENT : BIP 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale N° **14/DM/C-MTP/CIPM du 26 Mai 2020** la lettre Commande, objet de l'Appel d'offres National Ouvert susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Dossier de consultation			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N° 05/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2020 DU 26 MARS 2020	LIVRAISON DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCCOLAIRES/PAQUEST MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE MARTAP	ETS ANGE ET MERVEILLES B.P. : NGAOUNDERE. Tel. ; 677 71 47 25	8 473 309	1 Mois (30 jours)

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour l'établissement de la lettre commande y relative.

MARTAP le 29 Mai 2020

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°003/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET ACCESSOIRES DE MECANISATION A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

Communiqué

Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **ETABLISSEMENTS ZAC**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	ETABLISSEMENTS ZAC	24 991 484	29 802 345	Trois (03) mois

Par conséquent, il invite ledit soumissionnaire à se présenter à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela au Département de l'Administration et des Finances (Service des Marchés et des Engagements) dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de venir les retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°004/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE DORTOIR ET DE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

Communique

Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **ETABLISSEMENTS EXTRA SERVICES**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	ETABLISSEMENTS EXTRA SERVICES	16 770 000	19 998 225	Deux (02) mois

Par conséquent, il invite ledit soumissionnaire à se présenter à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela au Département de l'Administration et des Finances (Service des Marchés et des Engagements) dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de venir les retirer sous quinzaine dès publication du présent communiqué faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION

COMMUNIQUE NO. 001/20 PUBLICATION OF RESULTS FOR URGENT RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER NO. 001/CDC/DHR/ITBI20 FOR THE PROVISION OF INSURANCE COVERAGE FOR CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION THE GENERAL MANAGER OF CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION INFORMS THE SERVICE PROVIDERS WHO TENDERED FOR THE ABOVE THAT THE BIDS HAVE BEEN AWARDED AS FOLLOWS; LOT 1: GLOBAL DAMAGE INSURANCE (FIRE INSURANCE, BURGLARY & THIRD PARTY LIABILITY

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

N°	BIDDERS	Technical score	Financial score	Amount TTC FCFA	Final score	Rank	
LOT1							
GLOBAL DAMAGE							
1	ZENITH INSURANCE	94	93.1	78 750 000	93.85	1st	
2	ACTIVA ASSURANCES	88	97.2	75 905 608	90.71	2nd	
3	SAAR ASSURANCES	82.2	100	73 642 836	87.75	3rd	
LOT2							
MOTOR INSURANCE							
1	ZENITH INSURANCE	96	98.4	136 149 286		1st	
2	ACTIVA ASSURANCES	90	90.93	147 334 487		2nd	
3	SAAR ASSURANCES	85.5	100	133 973 688		3rd	
LOT 3 marine cargo import insurance							
1	ACTIVA ASSURANCES	87	100	64 395 000	90.9	1st	
2	ZENITH INSURANCE	94	73.88	87 166 079	87.96	2nd	
3	SAAR ASSURANCES	81.5	77.25	83 355 750	80.23	3rd	

The execution of the above services shall be within **thirty six (36) months** with effect from the 1st of July, 2020 to the **30th of June, 2023**.

The Service Providers concerned should contact the General Manager of Cameroon Development Corporation (Room 209) as soon as possible to collect the letter(s) of Notification of award and subscribe to the draft Contract(s).

The Service Provider not retained is requested to collect their offers within **15 days** from the date of publication of this communiqué. Failure to do so, the said documents shall be disposed of without further notice.

LIMBE le 2 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FRANKLIN NJIE

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DECISION N°012/D/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2020 DU 23 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINPMEESA/CIPM/2020 DU 05 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARKINGS, DES ESPACES VERTS ET VRD DU VILLAGE ARTISANAL SPÉCIAL DE FOUMBAN (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le Décret n°2010/062 du 05 mars 2010 portant Organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;

Vu le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 janvier 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la lettre-Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à Observer suite à la signature et à la publication du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°012/AONO/MINPMEESA/CIPM/2020 du 05 mai 2020 relatif aux travaux d'aménagement des parkings, des espaces verts et VRD du Village Artisanal Spécial de Fouban (procédure d'urgence).

DECIDE :

Article 1 : Le soumissionnaire dont le nom suit est définitivement déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres susvisé :

Désignation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant (TTC)	Lieu d'exécution
Travaux d'aménagement des parkings, des espaces verts et VRD du Village Artisanal Spécial de Fouban	ETS LA GLOIRE	04 mois	Quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille deux cent trente-huit (98.542.238) francs CFA.	Fouban

Article 2 : Le financement de dépense y afférente sera imputé au millésime 54, Chapitre 39, logé dans la rubrique suivante:

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MINISTRE

BASSILEKIN III Achille

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA MISE EN PLACE DES CHAMPS ECOLES DE CULTURES MARAICHERES ET VIVRIERES (LOT1) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

- Vu la loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
 - Vu la loi N°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
 - Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
 - Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
 - Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
 - Vu Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020
 - Vu Les textes régissant les corps de métier ;
 - Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
 - Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés Publics ;
 - Vu le décret 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Passations des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
 - Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;
 - Vu la Lettre Circulaire N °0005/LC /MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
 - Vu la délibération n°2012/O879/CAPEF/PDT/CAB du 17 juillet 2012 portant nomination de Monsieur AMOUGOU ETOGO Roland en qualité de Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela ;
- Et considérant les nécessités de services.

DECIDE

Article 1er : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert des Entreprises susmentionné, l'entreprise **Etablissements N&B**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	Etablissement N&B	14 756 000	14 756 000	Trois (03) mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15/05/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES PLANTS ET LA MISE EN PLACE DES PARCS A BOIS POUR FORMATION (LOT2) A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

-Vu la loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- Vu la loi N°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
-Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
-Vu Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020
-Vu Les textes régissant les corps de métier ;
-Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
-Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés Publics ;
-Vu le décret 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
-Vu le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
-Vu le décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Passations des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
-Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;
-Vu la Lettre Circulaire N°0005/LC /MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
-Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
-Vu la délibération n°2012/O879/CAPEF/PDT/CAB du 17 juillet 2012 portant nomination de Monsieur AMOUGOU ETOGO Roland en qualité de Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela ;
Et considérant les nécessités de services.

DECIDE

Article 1er : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert des Entreprises susmentionné, l'entreprise **SOCIETE CAGEEO CBTP**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	SOCIETE CAGEEO CBTP	14 999 265	14 999 265	Trois (03) mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°03/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE NKOLNGUET, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,
- ~~Vu le rapport d'analyse des Offres,~~

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°03/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 26 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : MANTE BP : 16007 Yaoundé Tél : 696 19 77 26	9 994 736 F CFA	03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°01/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE MONOPHASÉ DU VILLAGE YEM (1,5 KM), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales
Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales
Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,

Vu les Textes régissant les corps de métier,

Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°01/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 26 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : GROUPE POLYVALENT BP : 17101 Yaoundé Tél : 697 14 19 80	19 950 000 F CFA	03 mois <i>MFOU le 8 Juin 2020</i> <i>Le MAIRE</i>

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

**DÉCISION N°04/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR), DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA.
MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP
MINDDEVEL;EXERCICE : 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°04/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 26 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : SPIDER CORPORATION Tél : 698 48 93 53	5 994 996 F CFA	03 mois

MFOU le 8 Juin 2020

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°05/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MFOU VILLE GROUPE 2B ET 3, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ; FINANCEMENT : BIP MINEDUB; EXERCICE : 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°05/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 27 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	MFOU le 04 juin 2020
01	ETS : EXTRA SERVICES Tél : 696 32 09 33	18 425 675 F CFA	Le MAIRE NGOUMOU Francis 03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°06/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE DE KOUMOU I, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ; FINANCEMENT : BIP MINEDUB; EXERCICE : 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°06/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 27 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	MFOU le 04 juin 2020
01	ETS : EL SHADAI & BUSINESS BP : 1783 Yaoundé, Tél : 653 17 50 80	18 980 557 F CFA	Le MAIRE NGOUMOU Francis 03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°07/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR NKOLMEFOU-ELENDE : OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINADER;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°07/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 27 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	MFOU le 8 Juin 2020
01	ETS : EXPRESS TRADE Tél : 699 84 34 10	10 553 625 F CFA	Le MAIRE NGOUMOU Francis 03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°08/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008 /AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE MENDONG- MVOG ZANG-MVOG- NNOMO-NKOL EBIANDI (8KM) DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINTP;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°08/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 09 Juin 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	MFOU le 10 Juin 2020
01	ETS : C.C.S. Tél : 677 43 94 55/698 13 29 09	26 008 419 F CFA	Le MAIRE NGOUMOU Francis 03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°09/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 11 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009 /AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GARE MODERNE DANS LA VILLE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

Vu le rapport d'analyse des Offres,

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°08/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 10 Juin 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché, objet de la consultation sus visée, est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : C.C.S. Tél : 677 43 94 55/698 13 29 09	67 417 988 F CFA	MFOU le 11 Juin 2020 Le MAIRE NGOUMOU Francis 03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

COMMUNE DE MFOU

DÉCISION N°02/D/C.MFOU/SG/SMP/20 DU 08 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DU VILLAGE BENEBALOT, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MFOU ;FINANCEMENT : BIP MINEE;EXERCICE : 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,
- ~~Vu le rapport d'analyse des Offres,~~

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°02/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 26 Mai 2020,

Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses,

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : LAURYNS & EXPORT BP : 4717 Yaoundé Tél : 677 10 51 03	9 809 040 F CFA	03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

MFOU le 8 Juin 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/JO5/CDPM/2020 DU 12/05/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ DE PMH DANS LA LOCALITÉ DE MEVABOUTOU, COMMUNE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

Vu la constitution ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu La Loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;

Vu Le Décret N° 2016/178 du 05 Avril 2016 portant nomination de **Monsieur DJIKDENT Emmanuel Mariel**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département de la MEFOU ET AFAMBA ;

Vu le Décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu La Circulaire N°00008349/C/MINFI/ du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Départementale de passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert l'Appel d'Offres National Ouvert N°11/AONO/JO5/CDPM/2020 du 12/05/2020 pour l'exécution des travaux de construction d'un forage positif équipé de PMH dans la localité de Mevaboutou, Commune d'Afanloum, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, est attribué à l'**Entreprise MARTEAU SERVICES SARL**.

-Montant : 7 998 813 FCFA TTC ;

-Délai d'exécution : trois (03) mois.

Article 2 : les Délégués Départementaux de l'Agriculture et du Développement Rural, des Marchés Publics et le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera. /-.

MFOU le 17 Mai 2020

Le PRÉFET

DJIKDENT EMMANUEL MARIEL

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE DORTOIR ET DE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

- Vu la loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
 - Vu la loi N°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
 - Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
 - Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
 - Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
 - Vu Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020
 - Vu Les textes régissant les corps de métier ;
 - Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
 - Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés Publics ;
 - Vu le décret 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Passations des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
 - Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;
 - Vu la Lettre Circulaire N °0005/LC /MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
 - Vu la délibération n°2012/O879/CAPEF/PDT/CAB du 17 juillet 2012 portant nomination de Monsieur AMOUGOU ETOGO Roland en qualité de Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela ;
- Et considérant les nécessités de services.

DECIDE

Article 1er : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **ETABLISSEMENTS EXTRA SERVICES**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	ETABLISSEMENTS EXTRA SERVICES	16 770 000	19 998 225	Deux (02) mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BINGUELA le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°003/DC/EPAB/D/DAF/SMAE/CPIM/2020 DU 15 MAI 2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET ACCESSOIRES DE MECANISATION A L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU - ET- AKONO ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE BINGUELA

(AUTORITE CONTRACTANTE ET MAITRE D'OUVRAGE)

- Vu la loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
 - Vu la loi N°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
 - Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
 - Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
 - Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
 - Vu Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020
 - Vu Les textes régissant les corps de métier ;
 - Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
 - Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés Publics ;
 - Vu le décret 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Passations des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
 - Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics et ses différents textes d'application ;
 - Vu la Lettre Circulaire N °0005/LC /MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
 - Vu la délibération n°2012/O879/CAPEF/PDT/CAB du 17 juillet 2012 portant nomination de Monsieur AMOUGOU ETOGO Roland en qualité de Directeur de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela ;
- Et considérant les nécessités de services.

DECIDE

Article 1er : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs au Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, l'entreprise **ETABLISSEMENTS ZAC**, conformément au tableau ci-après :

N° ordre	Adjudicataire	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
01	ETABLISSEMENTS ZAC	24 991 484	29 802 345	Trois (03) mois

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR

AMOUGOU ETOGO Roland

COMMUNE DE DOUALA VI

ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°001/AONO/CAD VI/CIPM/2020 DU 05 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUGANGUE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Voire page 35 et 37 ENVELOPPE A — VOLUME 1 DOSSIER ADMINISTRATIF Le présent additif est porté sur les modifications des pages 30 et 37 du DAO suscité dont copie ci-jointe en annexe. N.B : Le reste sans changement. TÉLÉCHARGER LA PIÈCE D'ORIGINE POUR AVOIR ACCÈS À TOUTES LES MODIFICATIONS

DOUALA le 24 Juin 2020

Le MAIRE

EDIMO Ernest

COMMUNE DE DOUALA VI

ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°002/AONO/CAD VI/CIPM/2020 DU 05 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REVETEMENT EN PAVES SUR LE TRONCON : QUARTIER KWANSI-QUARTIER ADMINISTRATIF PLATEAU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL LINEAIRE : 350 M

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Voire page 35 et 37 ENVELOPPE A — VOLUME I DOSSIER ADMINISTRATIF Le présent additif est porté sur les modifications des pages 35 et 37 du DAO suscité dont copie ci-jointe en annexe. NB : Le reste sans changement. TÉLÉCHARGER LA PIÈCE D'ORIGINE POUR AVOIR ACCÈS À TOUTES LES MODIFICATIONS

DOUALA le 24 Juin 2020

Le MAIRE

EDIMO Ernest

COMMUNE DE DOUALA VI

ADDITIF N°2 SUR LE DAO N°003/AONO/CAD VI/CIPM/2020 DU 05 JUIN 2020 POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Voire page 30 ENVELOPPE A — VOLUME 1 DOSSIER ADMINISTRATIF Le présent additif est porté sur les modifications de la page 30 du DAO suscité dont copie ci-jointe en annexe. N.B : Le reste sans changement. TELECHARGER LE FICHIER D'ORIGINE POUR AVOIR ACCES A TOUTES LES MODIFICATIONS

DOUALA le 24 Juin 2020

Le MAIRE

EDIMO Ernest

COMMUNE DE DOUALA VI

ADDITIF N°1 SUR LE DAO N°004/AONO/CAD VI/CIPM/2020 DU 09 JUIN 2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AXE NKWANSI?KALABA QUATER RELIANT LE PLATEAU A MANOKA CENTRE DANS LACOMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot Voire page 35 et 3-7 ENVELOPPE A — VOLUME 1 DOSSIER ADMINISTRATIF Le présent additif est porté sur les modifications de la page 35 du DAO suscité dont copie ci-jointe en annexe. N.B : Le reste sans changement. TELECHARGER LE FICHIER D'ORIGINE POUR AVOIR ACCES A TOUTES LES MODIFICATIONS

DOUALA le 24 Juin 2020

Le MAIRE

EDIMO Ernest

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir dans les services de la Passation des Marchés au plus tard le 16 Juin à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL, COMMUNE DE MATOMB DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les services de Passation des Marchés au plus tard le 30 juin 2020 à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL COMMUNE DE MATOMB DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 16 Juin à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 30 juin 2020 à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

3 Critères d'évaluation**Au lieu de ...**

L'évaluation des Offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2^e étape** : Evaluation technique des Offres administrativement conformes ;
- **3^e étape** : Vérification des Offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES**Pièces Administratives**

- ü Dossier incomplet ou pièce non conforme, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- ü Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

Offre technique

- a) Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP ;
- b) Fausse déclaration, document falsifié ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, de **70%** des critères essentiels ;

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **22 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **03 critères** ;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **09 critères** ;
- c) La méthodologie d'exécution sur **04 critères** ;
- d) La référence de l'entreprise sur **06 critères**

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

3	Critères d'évaluation
	Lire plutôt Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes : 14.1 Principaux critères éliminatoires 14.1.1 Pièces Administratives -Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres. -Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administratif 48 heures après ouverture des plis -Fausse déclaration ou Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent l'authentification de tout document présentant un caractère douteux). 14.1.2 Offre technique a) Fausse déclaration, document falsifié ; b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ; 14.2 : Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 22 critères essentiels ci-dessous : a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 04 critères ; b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ; c) La méthodologie d'exécution sur 04 critères ; d) La référence de l'entreprise sur 03 critères ; e) Présentation de l'offre ; f) Rapport descriptif du site ;
4	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG –ROUTE BAKELLE, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les services de Passation des Marchés au plus tard le 16 Juin à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE KOMBENG-ROUTE BAKELLE DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les services de Passation des Marchés au plus tard le 30 juin 2020 à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 02 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE KOMBENG-ROUTE BAKELLE DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 16 Juin à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 30 juin 2020 à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

- CRITERES D'EVALUATION :

L'évaluation des Offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2^e étape** : Evaluation technique des Offres administrativement conformes ;
- **3^e étape** : Vérification des Offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

Principaux critères éliminatoires

Pièces Administratives

- Dossier incomplet ou pièce non conforme, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).
- Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administratif 48 heures après ouverture des plis

Offre technique

Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP ;

- a) Fausse déclaration, document falsifié ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Non satisfaction, au moins, de **70%** des critères essentiels ;

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **22 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **03 critères** ;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **08 critères** ;
- c) La méthodologie d'exécution sur **02 critères** ;
- d) La référence de l'entreprise sur **01 critère**.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

3	Critères d'évaluation
	Lire plutôt Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes : 14.1 Principaux critères éliminatoires 14.1.1 Pièces Administratives -Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres. -Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administratif 48 heures après ouverture des plis -Fausse déclaration ou Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent l'authentification de tout document présentant un caractère douteux). 14.1.2 Offre technique a) Fausse déclaration, document falsifié ; b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ; 14.2 : Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 22 critères essentiels ci-dessous : a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 04 critères ; b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ; c) La méthodologie d'exécution sur 04 critères ; d) La référence de l'entreprise sur 03 critères ; e) Présentation de l'offre ; f) Rapport descriptif du site ;
4	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir dans les services de la Passation des Marchés au plus tard le 16 Juin à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DU CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I , COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les services de Passation des Marchés au plus tard le 30 juin 2020 à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I, COMMUNE MATOMB DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT
2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 16 Juin à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 30 juin 2020 à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2^e étape** : Evaluation technique des Offres administrativement conformes ;
- **3^e étape** : Vérification des Offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Pièces Administratives

- Dossier incomplet ou pièce non conforme, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

Offre technique

- a) Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP ;
- b) Fausse déclaration, document falsifié ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, de **70%** des critères essentiels ;

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **22 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **03 critères** ;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **09 critères** ;
- c) La méthodologie d'exécution sur **04 critères** ;
- d) La référence de l'entreprise sur **06 critère**.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

3	Critères d'évaluation
	Lire plutôt Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes : 14.1 Principaux critères éliminatoires 14.1.1 Pièces Administratives -Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres. -Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administratif 48 heures après ouverture des plis -Fausse déclaration ou Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent l'authentification de tout document présentant un caractère douteux). 14.1.2 Offre technique a) Fausse déclaration, document falsifié ; b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ; 14.2 : Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 22 critères essentiels ci-dessous : a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 04 critères ; b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ; c) La méthodologie d'exécution sur 04 critères ; d) La référence de l'entreprise sur 03 critères ; e) Présentation de l'offre ; f) Rapport descriptif du site ; - g)

4	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIF N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN, COMMUNE DE MATOMB, DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir dans les services de la Passation des Marchés au plus tard le 16 Juin à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutôt Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir dans les services de Passation des Marchés au plus tard le 30 juin 2020 à 11 Heures et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 16 Juin à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Lire plutôt L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 30 juin 2020 à 12 Heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb . Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

L'évaluation des Offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2^e étape** : Evaluation technique des Offres administrativement conformes ;
- **3^e étape** : Vérification des Offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

Pièces Administratives

- Dossier incomplet ou pièce non conforme, **sous réserve des dispositions du point I.1 de la circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics** ;
- Pièce falsifiée (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**).

Offre technique

- a) Entreprise ayant abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP ;
- b) Fausse déclaration, document falsifié ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, de **70%** des critères essentiels ;

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **22 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **03 critères** ;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **09critères** ;
- c) La méthodologie d'exécution sur **04critères** ;
- d) La référence de l'entreprise sur **06 critères**.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

3	Critères d'évaluation
	Lire plutôt Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes : 14.1 Principaux critères éliminatoires 14.1.1 Pièces Administratives -Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres. -Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administratif 48 heures après ouverture des plis -Fausse déclaration ou Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent l'authentification de tout document présentant un caractère douteux). 14.1.2 Offre technique a) Fausse déclaration, document falsifié ; b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ; Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 22 critères essentiels ci-dessous : a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 04 critères ; b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ; c) La méthodologie d'exécution sur 04 critères ; d) La référence de l'entreprise sur 03 critères ; e) Présentation de l'offre ; f) Rapport descriptif du site ;
4	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 05/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH DANS LA LOCALITE DE MATOMB CENTRE, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Secrétariat général de la Commune de Matomb, au plus tard le 23 Juin à 11 heures N°05 /AONO/C-MATOMB/CIPM/ 2020 DU 18 MAI 2020 LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH DANS LOCALITÉ DE MATOMB CENTRE " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "
	Lire plutôt Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Secrétariat général de la Commune de Matomb, au plus tard le 03 Juillet 2020 à 11 heures N°5 /AONO/CMAT/CIPM/ 2020 DU 18 MAI 2020 LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH DANS LOCALITÉ DE MATOMB CENTRE " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "
2	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre. Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés

2 Recevabilité des Offres
Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par **lots** établie par une banque de premier ordre ou une assurance, agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **170 000 F CFA** (Cent soixante-dix mille francs CFA) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés

3 Ouverture des Plis
Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 23 Juin 2020 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Matomb, dans la Salle des actes de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 03 Juillet 2020 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Matomb, dans la Salle des actes de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

4	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... Les critères éliminatoires sont : i) dossier administratif incomplet ou non conforme, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de performance du système des marchés publics ; ii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; iii) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations ». iv) non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ; v) Non possession au moins un pick-up avec justificatif comme moyens matériels permanents ou mobilisables ; vi) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ; vii) offre financière incomplète ; viii) Antécédents de non-exécution d'un marché similaire ou litige en cours à la Commune de Matomb ou partout ailleurs. Les principaux critères de qualification (critères essentiels) : Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique : i) l'expérience du personnel d'encadrement ; ii) les références de l'entreprise ; iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; iv) Délai d'exécution ; v) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ; Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre. ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLUE LE MARCHÉ A l'issue de l'examen des Offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Matomb, la Lettre-Commande des travaux sera conclue entre l'Adjudicataire et le Maître d'Ouvrage Délégué, pour le compte de la Commune de Matomb.
	Lire plutot Les critères éliminatoires sont : i) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ii) Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures ; iii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; iv) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations ». v) non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ; vi) Non possession au moins un pick-up avec justificatif comme moyens matériels permanents ou mobilisables ; vii) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ; viii) offre financière incomplète ;
5	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 06/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR L'AXE PAN-PAN, DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquée comme telle, devra être déposée au Service du secrétariat général de la commune de Matomb contre récépissé, au plus tard le 23 Juin 2020 à 11 Heures, heure locale revêtue de la mention suivante: APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06 /AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR L'AXE PAN-PAN DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »
	Lire plutôt Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquée comme telle, devra être déposée au Service du secrétariat général de la commune de Matomb contre récépissé, au plus tard le 03 juillet 2020 à 11 Heures, heure locale revêtue de la mention suivante: APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06./AONO/CMAT/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR L'AXE PAN-PAN DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE,
2	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des Offres. Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

2 Recevabilité des Offres

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une assurance, agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux cent soixante-seize mille (276000) francs CFA**

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des Offres se fera en une phase le **23 Juin 2020 à 12 heures**, par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Matomb dans la salle des Actes de la commune de Matomb, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs Offres.

A l'issue de l'analyse des Offres administratives et techniques, l'analyse des Offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions pour les Soumissionnaires ayant justifié de la capacité juridique requise et ayant obtenu une Note technique supérieure ou égale à **80%**

Lire plutot

de Passation des Marchés de la commune de Matomb dans la salle des Actes de la commune de Matomb, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs Offres.

A l'issue de l'analyse des Offres administratives et techniques, l'analyse des Offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions pour les Soumissionnaires ayant justifié de la capacité juridique requise et ayant obtenu une Note technique supérieure ou égale à **80%**

4	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... Pièces administratives a) Dossier incomplet; b) Pièce falsifiée ou non conforme (Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics). Offre technique a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés (la CIPM-CMAT et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; b) Absence dans l'Offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins 80% des critères essentiels. Offre financière a) Offre financière incomplète ; b) Pièces non conformes ; c) Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ; d) Absence du Sous-détail des Prix. 1- Principaux critères de qualification Chaque Offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 80 % des critères essentiels énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques. -Références de l'Entreprise -Matériels de l'Entreprise -personnel clé -Méthodologie.
	Lire plutot 12.1. : Pièces administratives a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; b) Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 heures après l'ouverture des plis ; c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée 12.2 : Offre technique a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés (la CIPM-CMAT et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; b) Absence dans l'Offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ; c) Non satisfaction, au moins 80% des critères essentiels.
5	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIFS N°01 DU 22 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR, L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE LISSE, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Consistance des prestations
	Au lieu de ... Lot 1000: PEINTURE Préparation des surfaces à peindre au tout prêt Application de deux couches de PANTEX 800 sur mur intérieur Application de deux couches de PANTEX 1300 sur mur extérieur Application de deux couches de PANTEX 800 sur plafond
	Lire plutot Lot 1000: PEINTURE Préparation des surfaces à peindre au tout prêt Application de deux couches de PANTEX 800 ou équivalent sur mur intérieur Application de deux couches de PANTEX 1300 ou équivalent sur mur extérieur Application de deux couches de PANTEX 800 ou équivalent sur plafond

2	Delai de Livraison
	Au lieu de ... Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre (04) mois et l'assistance pendant la période de garantie est de douze (12) mois.

2	Délai de Livraison
	Lire plutot Le délai d'exécution est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux délivré par L'autorité Contractante. Par suite de travaux supplémentaires ou de circonstances justifiées, le Cocontractant pourra présenter une demande de prolongation de délai. La durée de la prolongation fixée par L'autorité Contractante fera l'objet d'un avenant.
3	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra être déposée sous plis fermé et contre récépissé au secrétariat général de la commune de Matomb au plus tard le 23 Juin 2020 à 11 Heures (heure locale). Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention : << AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 7 /AONO/CMA/ CIPM/ 2020 DU 18 MAI 2020 POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE LISSE, COMMUNE DE MATOMB DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement >>
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra être déposée sous plis fermé et contre récépissé au secrétariat général de la commune de Matomb au plus tard le 03 Juillet à 11 Heures (heure locale). Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention : << AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°7/AONO/CMA/ CIPM/ 2020 POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE LISSE, COMMUNE DE MATOMB DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

4 Recevabilité des Offres**Au lieu de ...**

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres.

La soumission timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres fera ressortir les coûts en Franc CFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

● En originaux pour :

- L'attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- Le certificat d'imposition ;
- Le bordereau de situation fiscale ;
- L'attestation de non redevance ;
- L'acte de cautionnement provisoire ;
- L'attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le N° de l'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire ;
- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

● Et en copies certifiées conformes pour :

- La patente en cours de validité ;
- La carte de contribuable.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence du cautionnement provisoire délivré par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Les offres devront être accompagnées du cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi, selon le modèle du Dossier d'Appel d'Offres, par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont le montant est de **trois cent mille (300 000) de Francs CFA**.

Cette garantie demeurera valable pendant trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. La non-conformité d'une caution entraînera le rejet automatique de la soumission correspondante.

4 Recevabilité des Offres

Lire plutôt

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trente (30) jours ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis d'Appel d'Offres.

La soumission timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres fera ressortir les coûts en Franc CFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises. La soumission timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres fera ressortir les coûts en Franc CFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

ü *En originaux pour :*

- L'attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de grande instance du lieu du siège ;
- Le certificat d'imposition ;
- Le bordereau de situation fiscale ;
- L'attestation de non redevance ;
- L'acte de cautionnement provisoire ;
- L'attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le N° de l'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire ;
- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

ü *Et en copies certifiées conformes pour :*

- La patente en cours de validité ;
- La carte de contribuable.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence du cautionnement provisoire délivré par une banque de premier ordre agréées par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Les offres devront être accompagnées du cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi, selon le modèle du Dossier d'Appel d'Offres, par une banque de premier ordre ou une assurance, agréée par le Ministère en charge des Finances et dont le montant est de **trois cent mille (300 000) de Francs CFA**.

Cette garantie demeurera valable pendant trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

La non-conformité d'une caution entraînera le rejet automatique de la soumission correspondante.

5 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **23 Juin 2020 à 12 heures (heure locale)** par la Commission interne de Passation des Marchés de la mairie de Matomb dans la Salle des actes de la commune de Matomb.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

5	Ouverture des Plis
	Lire plutot L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financière se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 03 juillet 2020 à 12 heures (heure locale) par la Commission interne de Passation des Marchés de la mairie de Matomb dans la Salle des actes de la commune de Matomb.

6	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... 10. Principaux critères éliminatoires Seront rejetées, les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de la proposition technique, l'omission d'un prix unitaire ou une fausse déclaration ou la présence d'une pièce falsifiée, obtenir moins de 2/3 des critères essentiels à l'issue de l'analyse technique et l'absence ou la non-conformité du cautionnement provisoire.
	Lire plutot 10. Les principaux critères éliminatoires : ● Absence d'une caution de soumission; ● Dossier incomplet où non-conformité des pièces dans le dossier administratif 48 heures après l'ouverture des plis ; ● Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ● Le non-respect des 2/3 des critères de qualification de l'Offres Technique ; ● L'Offre financière incomplète ou insuffisamment ; ● Absence du sous-détail des prix d'un prix quantifié ● Non séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique

7	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

ADDITIFS N°01 DU 23 JUIN 2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18 MAI POUR, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIG NYEMB, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Secrétariat général de la Commune de Matomb, au plus tard le 23 Juin 2020 à 11 heures N° 08/AONO/C-MATOMB /CIPM/ 2020 DU 18 MAI 2020 Pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique NDIG NYEMB " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "
	Lire plutôt Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Secrétariat général de la Commune de Matomb, au plus tard le 03 juillet à 11 heures N°08/AONO/CMAT /CIPM/ 2020 du 18 MAI 2020 Pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique NDIG NYEMB, COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE
2	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de 330 000 F CFA (Trois cent trente mille francs CFA) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre. <u>N.B</u> : Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés

2	Recevabilité des Offres
	Lire plutôt Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une assurance, agréées par le Ministère en charge des finances, d'un montant de 330 000 F CFA (Trois cent trente mille francs CFA) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres(RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre. N.B : Les chèques bancaires certifiés ne seront pas acceptés
3	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 23 Juin 2020 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Matomb, dans la Salle des Actes de la Mairie. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.
	Lire plutôt L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 03 juillet 2020 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Matomb, dans la Salle des Actes de la Mairie.
4	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... Les critères éliminatoires sont : i) dossier administratif incomplet ou non conforme, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de performance du système des marchés publics ; ii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; iii) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations». iv) non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ; v) Non possession au moins un pick-up avec justificatif comme moyens matériels permanents ou mobilisables; vi) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ; vii) offre financière incomplète ; viii) Antécédents de non-exécution d'un marché similaire ou litige en cours à la Commune de Matomb ou partout ailleurs.

4	Critères d'évaluation
	Lire plutot Les critères éliminatoires sont : i) absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ii) Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures; iii) fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ; iv) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations». v) non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ; vi) Non possession au moins un pick-up avec justificatif comme moyens matériels permanents ou mobilisables; vii) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ; viii) offre financière incomplète ;

5	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

MATOMB le 24 Juin 2020

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
📠 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com